

## Parcours Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité

Rapport de stage M1 IEGB  
1<sup>er</sup> Mars au 31 Juillet 2011

**Coralie Dargouge**

### Lancement de l'Agenda 21 de la commune du Crès (34): Diagnostic préalable, consultation de la population et sensibilisation



**Commune du Crès**

Place de la Mairie

34920 Le Crès

<http://www.ville-lecres.eu/>

**Maître de stage :**

Olivier Moulis (Directeur Général des Services).

**Co-encadrants :**

Dominique Artigau (Conseillère municipale déléguée au développement durable),

Claire Gaona (Responsable du service Urbanisme).





## Remerciements,

Je tiens à remercier M. Bonnal, Maire du Crès, et son équipe pour m'avoir donné l'opportunité de réaliser ce stage très enrichissant. Je remercie plus particulièrement Mme Artigau, conseillère municipale déléguée au développement durable, qui m'a suivi tout au long de ces cinq mois.

Pour leur encadrement, leur disponibilité et leur aide, je remercie sincèrement Olivier Moulis (Directeur Général des Services et tuteur de stage), Claire Gaona et Ludovic Gateau (service Urbanisme). Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel et des élus municipaux qui ont été présents au cours de ce stage et ont répondu à mes questions.

Un grand merci également à Christian Cazin (Département de l'Hérault), Emilie Salles (Agglomération de Montpellier), Nadège Douay (Agenda 21 de Portiragnes), Mélanie Meunier, Pierre Cellier et Sarah Degand pour leurs conseils et leur aide.

Enfin, je remercie l'équipe pédagogique du Master IEGB pour m'avoir permis d'intégrer cette formation et pour son soutien pour ce stage à la mairie du Crès.



# SOMMAIRE

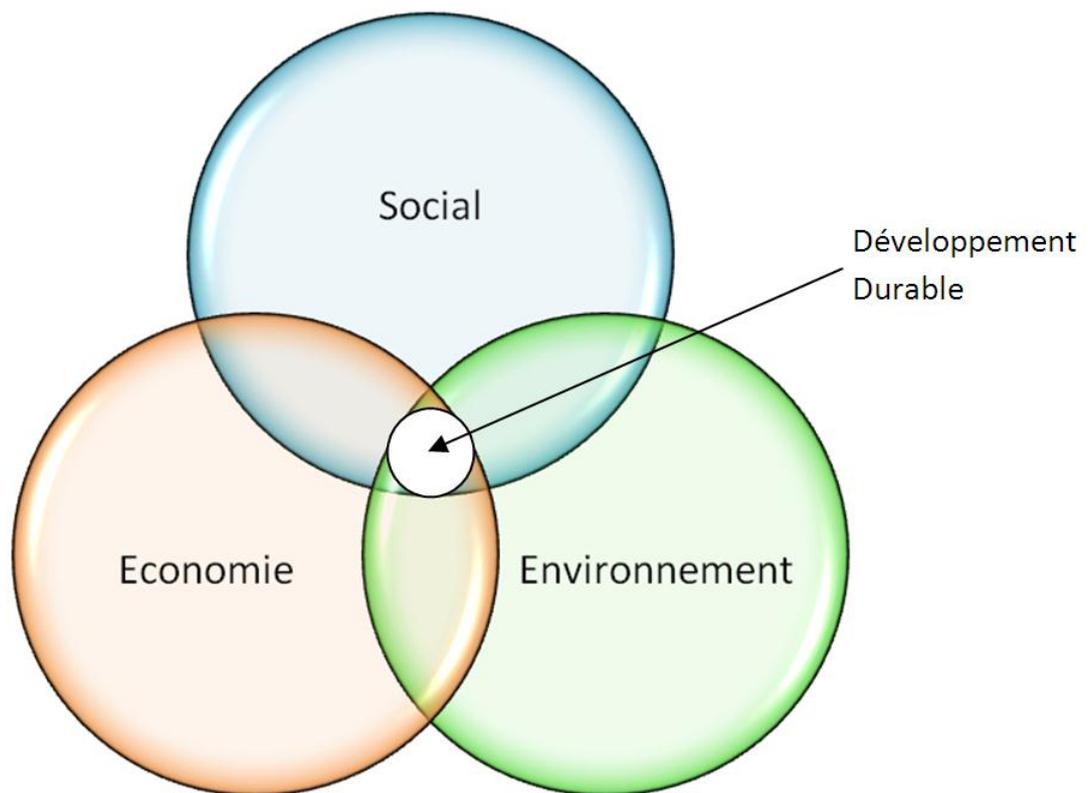
I-INTRODUCTION .....	1
A- ETAT DE L'ART .....	1
1) Développement durable et Agenda 21 : naissance de deux concepts .....	1
2) Agenda 21 : un outil de développement durable local .....	1
3) Agenda 21 et politique .....	2
a) Un contexte international et législatif favorable aux Agendas 21 .....	2
b) Les Agendas 21 locaux en France.....	2
c) Démocratie participative : une conception de la politique indissociable de l'Agenda 21.....	3
4) Agenda 21 : quelle méthodologie ?.....	3
B- CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
1) La ville du Crès.....	4
2) La collectivité territoriale et son engagement dans un Agenda 21.....	4
3) L'opposition citoyenne.....	4
4) Le stage .....	5
C- LES OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ETUDE.....	5
II- MATERIEL ET METHODES .....	6
A- MATERIEL.....	6
B- METHODES .....	6
1) Diagnostic préalable.....	6
a) Compilation des données.....	6
b) Rédaction du diagnostic préalable .....	7
c) Validation .....	7
2) Consultation de la population grâce à un questionnaire.....	8
a) Objectifs .....	8
b) Conception du questionnaire.....	8
c) Validation .....	8
d) Dépouillement et analyse .....	8
3) Communication et sensibilisation des différents acteurs du territoire .....	9
a) Création d'un logo.....	9
b) Communication interne.....	9
c) Communication externe .....	10



4) Implication de l'étudiante .....	10
<b>III- RESULTATS</b> .....	11
A- DIAGNOSTIC PREALABLE .....	11
1) Forme .....	11
2) Contenu .....	11
B- CONSULTATION DE LA POPULATION .....	12
1) Le questionnaire .....	12
2) Les retours .....	12
3) Les principaux résultats de la consultation .....	13
a) Connaissance du développement durable.....	13
b) Implication des cressois au quotidien .....	13
c) Etat des lieux de la commune .....	14
d) Axes prioritaires en termes de développement .....	14
e) Modes d'information.....	14
C- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS .....	15
1) Communication interne .....	15
2) Communication externe .....	15
a) Identification de la cible de communication .....	15
b) Articles publiés .....	16
<b>IV- DISCUSSION – CONCLUSION</b> .....	17
A - RETOURS SUR LE TRAVAIL REALISE .....	17
1) Diagnostic préalable.....	17
2) Consultation de la population.....	17
3) Communication et connaissance de la démarche .....	18
B - POURSUITE DE LA DEMARCHE .....	19
1) La démarche .....	19
2) Les risques quant à la poursuite de la démarche .....	19
C- CONCLUSION .....	20
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	21
A- Articles scientifiques .....	21



B- Autre documentation .....	22
C- Webographie .....	23
<b>ANNEXES</b> .....	25
Annexe 1 : Liste des entretiens et rencontres réalisés pour l'établissement du diagnostic préalable. .....	25
Annexe 2 : Sommaire du diagnostic préalable. ....	26
Annexe 3: Tableaux récapitulatifs AFOM du diagnostic préalable. ....	28
Annexe 4: Questionnaire .....	32



Source : Dargouge C., d'après MEDDTL.

**Figure 1 :** Représentation du concept de développement durable.

« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. [...] Les collectivités territoriales jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Source : Article 28, Action 21, ONU

**Encadré 1 :** Rôle des collectivités territoriales dans le programme Agenda 21.

# I-INTRODUCTION

## A- ETAT DE L'ART

### 1) Développement durable et Agenda 21 : naissance de deux concepts

Le concept de développement durable naît de la rencontre de deux courants de réflexion (Comélieu *et al.* 2002). Le premier, apparu dans les années 1970, correspond à une prise de conscience écologique. Les ressources naturelles (biosphère, énergies fossiles) apparaissent fragiles et épuisables. Le second courant est caractérisé par le concept de « développement » en opposition à un concept économique de « croissance ». Ce concept de « développement », au-delà de valeurs purement économiques, inclut des valeurs sociales et culturelles pour le développement des sociétés (Comélieu *et al.* 2002).

Le concept de « sustainable development », traduit en français par « développement durable », entre dans le vocabulaire commun avec le rapport Brundtland en 1987. Dans « Our Common Future » (WCED 1987), il est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce nouveau mode de développement doit permettre un développement économique respectueux des hommes (égalité et cohésion sociale) et de l'environnement (non épuisement des ressources, lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, protection de la biodiversité). Il est donc symbolisé par l'intersection de trois sphères, économique, sociale et environnementale (figure 1) qui, bien qu'indépendantes, sont interconnectées (Giddings *et al.* 2002).

L'évènement fondateur de cette prise de conscience commune est le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Celui-ci marque le « sacre » du développement durable (Jegou 2007). Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, il a été le point de départ du programme « Action 21 » qui aborde initialement le concept d'Agenda 21 local au chapitre 28 (Cabrera *et al.* 2006). Il est la clé de la création d'une politique de développement durable à l'échelle locale à travers un programme d'actions concrètes pour le XXI<sup>ème</sup> siècle (Cabrera *et al.* 2006).

### 2) Agenda 21 : un outil de développement durable local

En 1992, l'échelle locale a été définie comme étant la plus appropriée pour la mise en place d'un programme d'actions de développement durable (encadré 1).

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. ».

Source : Article 28, Action 21, ONU

**Encadré 2 :** Place de la concertation dans l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est un outil concret de la mise en œuvre d'une politique de développement durable (RARE 2007), de par la proximité des décideurs locaux avec la population et leur capacité, ainsi que celle des gestionnaires, à s'adapter au contexte social du territoire (Barrutia *et al.* 2007). Le succès des politiques de développement durable est étroitement lié à l'engagement civique (Gurer *et al.* 2011) et la mise en commun des savoirs, des ressources et compétences des différents acteurs (Garcia-Sanchez et Prado Lorenzo 2009 ; Barrutia *et al.* 2007).

### **3) Agenda 21 et politique**

#### a) Un contexte international et législatif favorable aux Agendas 21

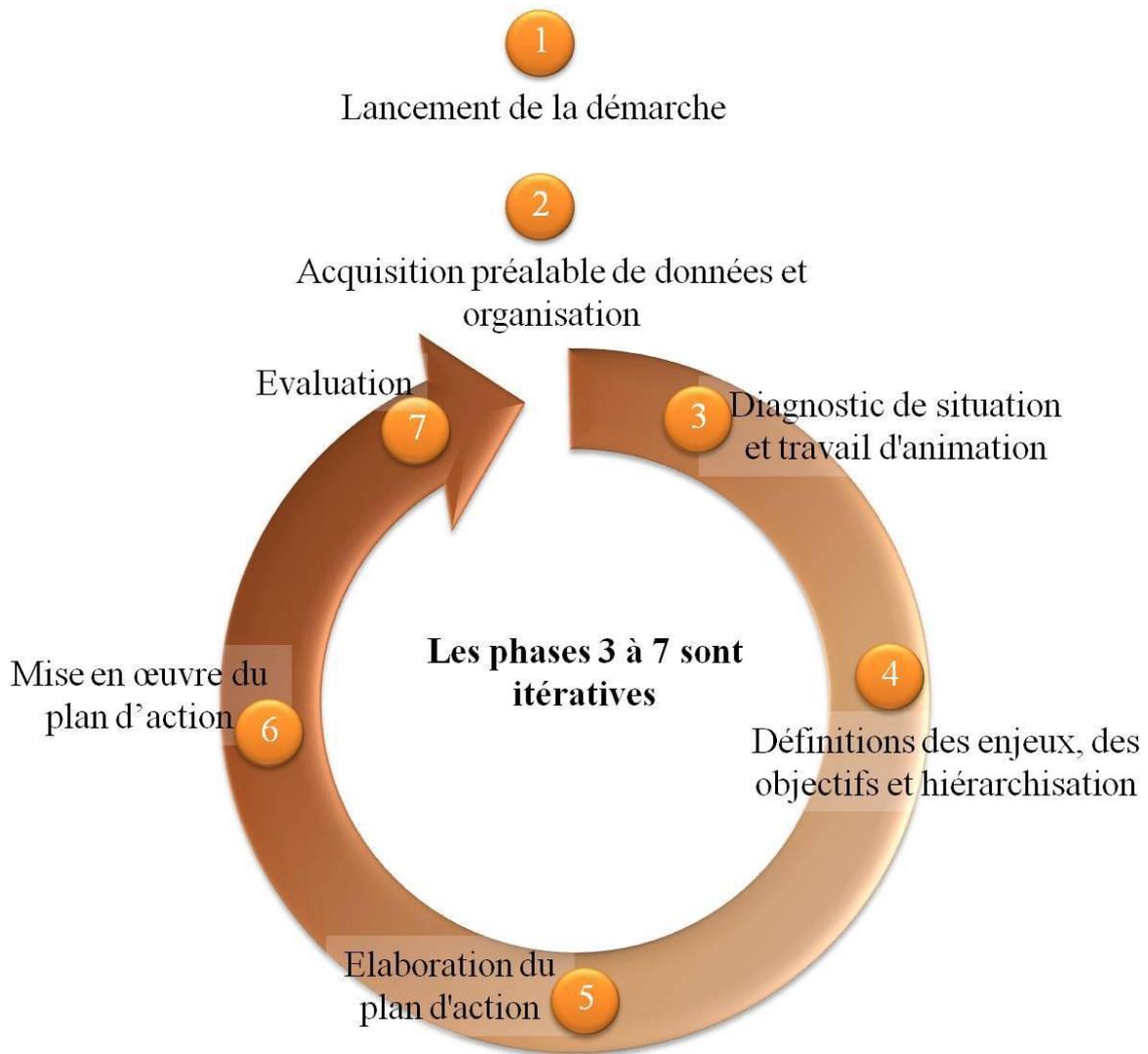
Si le Sommet de la Terre de 1992 a été le point de départ de la mise en place d'Agendas 21, l'évolution de la législation française a permis leur essor au niveau national. La démarche d'élaboration d'un projet de territoire répondant aux principes du développement durable s'appuie ainsi sur des fondements législatifs (CERDD 2001).

Entre autres, la Loi Voynet (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire 1999), la Loi Chevènement (Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale 1999), la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU 2000), la Loi relative à la démocratie de proximité (2002) et le Grenelle de l'Environnement (2010) apportent aux collectivités locales des outils qui favorisent une politique de développement durable à leur échelle.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) d'un pays doit être conçue pour articuler la politique locale aux préoccupations mondiales, ainsi qu'intégrer les connaissances scientifiques dans les politiques de planification (Brodhag et Talière 2006). La SNDD française, pour la période 2010-2013, pose les bases d'un mode de développement axé autour d'une économie verte et équitable (MEDDTL 2010). Cette nouvelle stratégie a pour objectif une économie sobre en ressources naturelles (énergie, ressources, eau, espace, biodiversité...) et décarbonnée, intégrant davantage les dimensions humaines et sociales.

#### b) Les Agendas 21 locaux en France

Depuis 2007, 188 territoires ont été reconnus "Agenda 21 local France" (site du MEDDTL) et de nombreuses démarches sont en cours. Les estimations du Comité 21 (site du Comité 21) font état de 756 initiatives de collectivités. La plupart de ces démarches n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance du ministère ou sont en cours de réalisation. La nouvelle



Source : cours de Gestion de la biodiversité (2011), Thaler O.

**Figure 2 :** Méthodologie de l'Agenda 21 en sept étapes.

SNDD 2010-2013 fixe pour objectif de parvenir à 1000 agendas 21 locaux d'ici 2013, dont 250 reconnus au titre du dispositif national de reconnaissance (site du MEDDTL).

Les campagnes électorales de mars 2008 ont souvent porté sur l'engagement des équipes candidates à élaborer un projet local en faveur du développement durable, voire explicitement à mettre en œuvre un Agenda 21 local (CERDD 2009). L'Agenda 21, au-delà d'un simple outil de développement durable, est devenu un outil politique.

c) Démocratie participative : une autre conception de la politique indissociable de l'Agenda 21.

La mise en place d'un Agenda 21 est une opportunité pour l'instauration d'une participation citoyenne (Freeman 1996 et encadré 2). Il instaure une nouvelle forme de gouvernance associant des acteurs politiques et non politiques à une même réflexion. Selon Gurer *et al.* (2011), les processus d'Agenda 21 sont cruciaux pour encourager l'implication de la société civile dans les prises de décision, ce qui favorise l'efficacité de ces démarches. Quand la population est force de proposition auprès des élus, on parle de « bottom-up » (Golobic 2010). Au-delà d'une prise de décision partagée, la concertation est également un outil de communication et de sensibilisation au développement durable au travers des réflexions et débats qui y sont associés (encadré 2).

**4) Agenda 21 : quelle méthodologie ?**

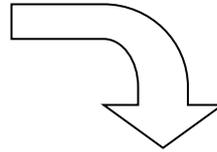
La création d'un Agenda 21 local n'est soumise à aucune obligation légale. Cette démarche est le résultat d'une volonté de l'équipe politique. Malgré le consensus sur l'importance de l'outil « Agenda 21 », aucune méthodologie commune n'est proposée (Cabrera *et al.* 2006) mais elle fera appel à une approche transversale et participative.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a fixé un Cadre de Référence pour la mise en place et la reconnaissance de ces Agendas 21 locaux, dont les cinq finalités sont: « Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère », « Préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources », « Epanouissement de tous les êtres humains », « Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations », et « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » (MEDDTL 2006).

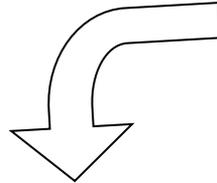
Il reconnaît également cinq éléments de démarches incontournables : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation, et une stratégie d'amélioration continue (MEDDTL 2006).



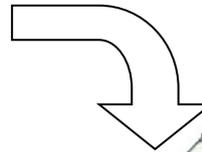
Source : Google Maps



Source : Google Maps



Source : Google Maps



Source : PLU du Crès

**Figure 3 :** Situation géographique de la commune du Crès

La méthodologie générale d'élaboration d'un Agenda 21 peut être résumée en sept étapes (figure 2). Suite au lancement de la démarche (**étape 1**), un travail d'acquisition préalable des données est nécessaire (pré-diagnostic ou diagnostic préalable (**étape 2**)) afin de rassembler l'ensemble des éléments qui seront nécessaires au diagnostic partagé (**étape 3**) (CERDD 2001 ; CERDD 2009). La phase 3 marque le début de la concertation. Ce diagnostic partagé mène à la définition des enjeux et des actions pour l'élaboration d'un plan d'action (**étapes 4 et 5**). Après ces étapes de bottom-up (démarche ascendante), un retour en top-down (démarche descendante : de l' élu vers la population) peut être choisi pour une mise en œuvre efficace du plan d'action (**étape 6**). La dernière étape correspond à une évaluation (**étape 7**) qui sera le point de départ de l'Agenda 21 suivant.

## **B- CONTEXTE DE L'ETUDE**

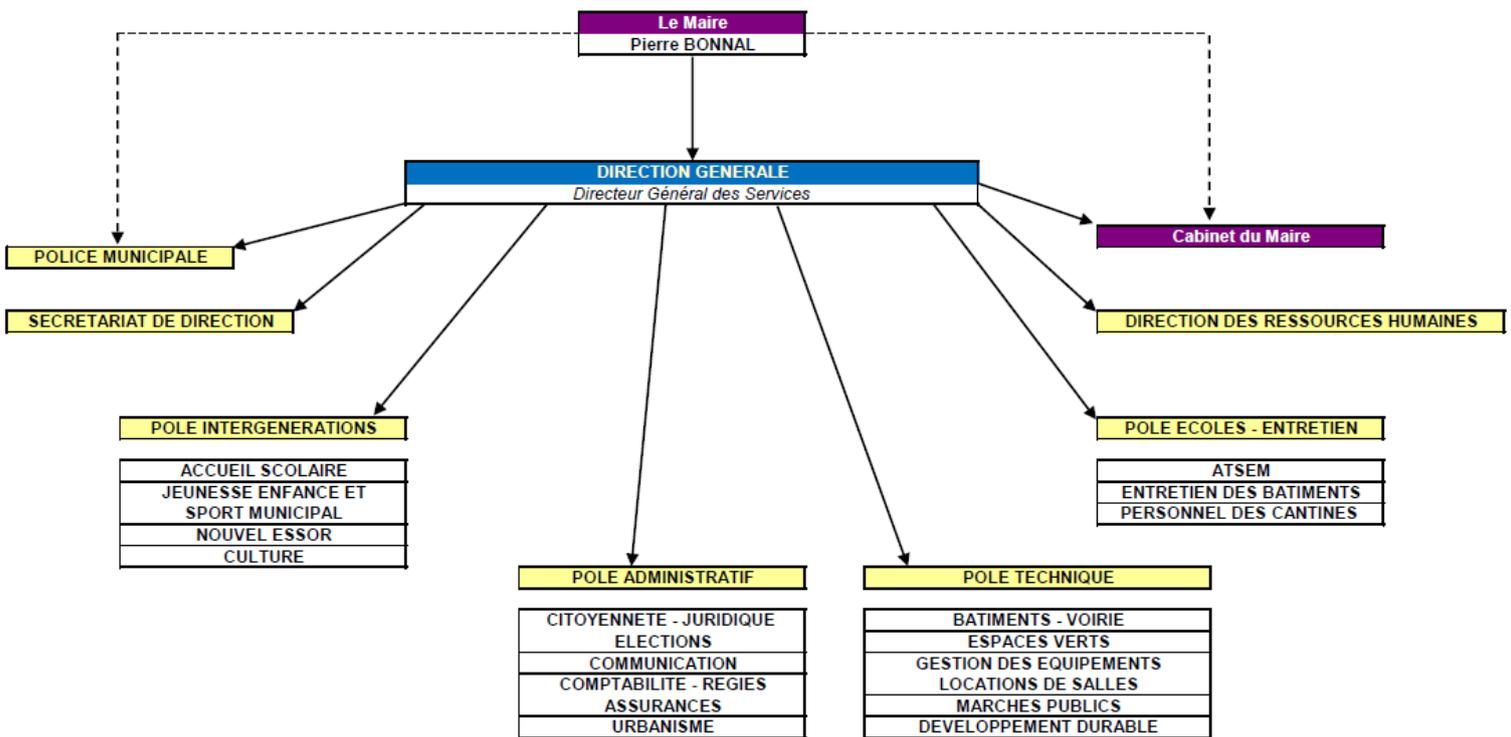
### **1) La ville du Crès**

La ville du Crès, située à 7 km à l'Est de Montpellier dans le département de l'Hérault (figure 3), compte aujourd'hui près de 8000 habitants. Indépendant de Castelnau-Le-Lez depuis 1872, le village a connu une explosion démographique à partir de 1950 en gagnant près de 7500 habitants. La commune fait aujourd'hui partie de la communauté d'Agglomération de Montpellier (31 communes).

### **2) La collectivité territoriale et son engagement dans un Agenda 21**

La commune compte près de 130 agents municipaux (figure 4) sous la responsabilité du Directeur Général des Services (DGS), Olivier Moulis, chargé de la mise en œuvre des politiques publiques déterminées par le Maire, Pierre Bonnal, et les 28 conseillers municipaux. Le Maire, élu depuis 2001, a pour la première fois exprimé la volonté de créer un Agenda 21 lors de la campagne pour les élections municipales de 2008 et l'a inscrit dans son programme. Une délibération du Conseil Municipal (20 janvier 2010) engage la commune dans cette démarche et officialise son entrée dans le réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault. Deux élus sont actuellement en charge du développement durable : Dominique Artigau, conseillère déléguée au développement durable et Gérard Carbonell, conseiller délégué aux espaces naturels sensibles.

COMMUNE DU CRÈS - ORGANISATION DES SERVICES



Source : Mairie du Crès

Figure 4 : Organigramme des services municipaux cressois.

### 3) L'opposition citoyenne

Le lancement de l'Agenda 21 a fait l'objet d'articles sur un blog contestataire tenu par des opposants au Maire. Ils y dénoncent des pratiques qu'ils jugent à l'encontre du développement durable et la tardiveté du lancement de l'Agenda 21.

### 4) Le stage

Ce stage a eu lieu du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet 2011. Afin de s'assurer de la transversalité du travail, la stagiaire a été placée directement sous la responsabilité du DGS. Ce positionnement évite tout cloisonnement et permet l'accès aux informations dans les différents services. Il a été suivi par Claire Gaona, responsable du Service Urbanisme, qui se chargera de la suite de l'Agenda 21. Chacune des tâches réalisées a fait l'objet d'un accompagnement et de validations successives lors de réunions hebdomadaires.

Un budget de 4500€ a été nécessaire à sa réalisation. Une subvention de 3000€ a été accordée par le Département de l'Hérault pour celle-ci.

## C- LES OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ETUDE

L'objectif principal de ce stage était de **lancer l'Agenda 21 communal**. La réalisation d'un premier Agenda 21 s'étalant généralement sur une période de 18 à 24 mois, ce stage a constitué l'étape 2. Trois objectifs spécifiques ont été réalisés pendant ce stage :

- La **réalisation d'un diagnostic préalable à la concertation**, présentant l'état initial sur la commune. Trois missions sont associées à cet objectif : la compilation des données, l'organisation et la rédaction du diagnostic et la validation du dossier par les personnes compétentes.

- La **consultation de la population** sur la situation économique, sociale et environnementale de la ville ainsi que sur les pratiques quotidiennes des citoyens en termes de développement durable, à travers la conception d'un questionnaire, sa vérification, son dépouillement et l'analyse des résultats.

- La **formation et l'information des différents acteurs du territoire** (élus, services municipaux et population). La création d'un logo et la conception d'outils de communication interne et externe ont permis d'atteindre l'objectif.

Ce rapport présente la méthodologie suivie pour l'atteinte de ces objectifs ainsi que les résultats obtenus. Enfin, une discussion est menée quant à la réalisation des objectifs et la poursuite de la démarche.

Aménagement du territoire	Planification de l'urbanisme communal	SRADDT
		SCOT
		PLH
		PDU
		PLU
		PPRI
	Voirie mobilité et transport	Zones d'extension urbaine
		Place de la voiture
		Transport en commun
		Déplacement doux
	Logements	Accessibilité
		Type de logement
		Logement sociaux
	Bâtiments et terrains municipaux	Energies renouvelables
Offre		
Energie		
Nature	accessibilité	
	Espaces verts - aménagement	
	Espaces agricoles	
	Espaces naturels	
Social	Contexte social	
	CCAS - Aides sociales	
	Lien intergénérationnel et activités de loisirs	Service Jeunesse
		Service Personnes Agées – Nouvel Essor
	Logement sociaux	
	Vie associative	Nombre et diversité de l'offre
		Subventions et autres aides municipales
	Education et culture	Les écoles
		Le collège
		Le Projet Educatif Local
Bibliothèque		
	Accès à la culture	
Solidarité		
Festivité		
Environnement	Environnement urbain	Impact de l'urbanisation sur les continuités écologiques
		Les espaces verts – gestion et biodiversité
		Les déchets
		L'eau
		L'air
		Les risques naturels
	Les espaces naturels	Les risques anthropiques
		Contexte climatique et géologique
		Le Lac
		Le Salaison - ZNIEFF
	La garrigue	
	Les données faunistiques et floristiques	
Economie	Offre commerciale	Répartition de l'activité économique
		Le secteur primaire (agriculture)
		Le secteur secondaire
		Le secteur Tertiaire
	Emploi	Commerce de proximité
		Emploi - chômage
	Démarche éco-responsable de la mairie	Catégorie Socioprofessionnelle
		Marché public
	Eco-conception	
	Entreprise d'insertion	
Gouvernance	Participation aux élections	
	Moyens de communication	
	Expériences participative	

Figure 5 : Grille de lecture utilisée pour la compilation des données.

## II- MATERIEL ET METHODES

### A- MATERIEL

L'accès aux dossiers écrits communaux et supra-communaux, notamment par le serveur de la mairie (réseau où chaque service dépose des documents), a permis une compilation efficace des données.

Les enquêtes de l'INSEE et les documents de planification communaux et supra-communaux abordent les différents thèmes de l'état des lieux. Peuvent notamment être cités : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les documents internes de la mairie, les études d'impact, les rapports de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Contrat de rivière du Salaison (1992), *etc.* complètent les données.

### B- METHODES

#### 1) Diagnostic préalable

Le diagnostic préalable est une photographie de la situation de la commune au regard du développement durable à un moment donné. Il est basé sur des données quantitatives et qualitatives qui donnent lieu à une analyse la plus objective possible. Il vise donc à décrire et expliquer la situation du territoire, mais aussi à susciter, par la suite, un débat contradictoire sur l'appréciation de cette réalité à travers le diagnostic partagé (RARE 2005).

##### a) Compilation des données

- *Grille de lecture*

La première étape de réalisation d'un diagnostic socio-économique et environnemental est l'élaboration d'une grille de lecture (CERDD 2001). Elle permet d'organiser la recherche de données et de se concentrer sur les informations essentielles. Elle a été organisée en cinq thèmes : aménagement du territoire, environnement, économie, social et gouvernance (figure 5), et adaptée aux caractéristiques locales.

**Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

<p align="center"><b>Atouts</b></p>	<p align="center"><b>Faiblesses</b></p>
<p align="center"><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Réalisation du Tour du Crès à vélos.</p> <p>=&gt; Eco-conception d'une nouvelle crèche.</p> <p>=&gt; 200 installations solaires chez des particuliers.</p> <p>=&gt; Création de plusieurs bâtiments BBC dans la ZAC Via Domitia.</p> <p>=&gt; Construction de deux bâtiments BPOS par des particuliers.</p> <p>=&gt; Mise en place d'un suivi Eau/Gaz/Electricité pour les locaux municipaux.</p> <p>=&gt; Choix d'une chaudière à condensation pour faire des économies d'énergie.</p>	<p align="center"><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Voiture comme mode de déplacement privilégié.</p> <p>=&gt; Peu de commerces de proximité.</p> <p>=&gt; Tissu de transport en commun peu développé.</p> <p>=&gt; Mauvaise isolation des bâtiments municipaux et de ceux des particuliers.</p> <p>=&gt; Faible représentativité des énergies renouvelables pour les bâtiments municipaux.</p>
<p align="center"><b>Opportunités</b></p>	<p align="center"><b>Menaces</b></p>
<p align="center"><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Loi Grenelle 1 et 2.</p> <p>=&gt; RT 2012.</p> <p>=&gt; PDU, en cours de rédaction, tourné vers les déplacements doux et transports en commun.</p> <p>=&gt; Prolongement de la ligne 2 de tramway au Sud de la commune.</p> <p>=&gt; Objectif municipal de création de 1000 mètres de pistes cyclables par an.</p> <p>=&gt; Plan Climat Energie Territorial.</p> <p>=&gt; Proposition de diagnostic énergétique des bâtiments municipaux par l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier.</p>	<p align="center"><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Baisse du prix de rachat de l'électricité produite par les installations solaires.</p> <p>=&gt; Absence d'éco-gestes des usagers.</p>

Source : diagnostic préalable du Crès

**Figure 6** : Tableau récapitulatif AFOM.

- *Récolte des données*

Trois méthodes ont permis de récolter les données :

- L'étude des documents écrits communaux et supra-communaux a permis la compilation d'informations précises et récentes et a donné lieu à la rédaction de fiches de synthèse.

- La réalisation d'une trentaine d'entretiens individuels croisés (plusieurs entretiens pour un même thème) semi-directifs (orientés par quelques questions) auprès d'élus, de responsables de services et d'agents municipaux a eu pour objectif de compléter les données par une connaissance de terrain. Les entretiens se sont déroulés en quatre temps : la présentation du stage et de ses objectifs, du développement durable et de l'Agenda 21 (leur connaissance puis définition, historique et méthodes), leur travail au quotidien, les projets en cours et à venir ainsi que la place du développement durable dans ces projets.

Les rencontres de sept représentants d'associations cressoises, des représentants du collège, de l'Agence Locale de l'Energie, du réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault et de Montpellier Agglomération ont permis de compléter cette approche.

Au total, 41 entretiens d'une heure en moyenne ont ainsi été réalisés (annexe 1).

- Des observations sur sites ont été menées afin de compléter et vérifier les informations obtenues. Ces visites se sont concentrées sur les différents bâtiments et terrains communaux, les voiries, les espaces verts et les espaces naturels.

#### b) Rédaction du diagnostic préalable

Afin de respecter le Cadre de Référence fixé par le MEDDTL, le diagnostic a été rédigé en suivant les cinq finalités définies. Chacune correspond à une subdivision du diagnostic préalable et se compose d'une partie rédigée comprenant les données et informations et d'un tableau récapitulatif sous la forme Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).

Les catégories « Atouts » et « Faiblesses » correspondent à un état actuel de la commune. « Opportunités » et « Menaces » représentent ce qui pourrait se passer dans l'avenir ou qui pourrait influencer une évolution de la ville. Ce sont les leviers d'actions ou freins potentiels à la démarche de développement durable engagée (figure 6 et annexe 3).

#### c) Validation

Les différents points d'étape, tout au long du diagnostic préalable, ont permis de vérifier l'adéquation du travail réalisé et de la commande ainsi que l'exactitude des données récoltées. Le document finalisé a été communiqué à l'ensemble des élus afin qu'ils fassent part de leurs remarques éventuelles avant la validation par le Comité de Pilotage et par le Conseil Municipal courant septembre 2011.



# Questionnaire Agenda 21

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (PEFC)

Comme nous vous l'avons précédemment indiqué dans la Gazette, la commune a initié une démarche de mise en place d'un Agenda 21.

Avant d'envisager la mise en œuvre d'un plan d'action, un diagnostic doit être établi.

Cette étape doit reposer sur une concertation de tous les acteurs concernés, et donc avant tout de vous.

C'est pourquoi nous sollicitons quelques minutes de votre temps afin de compléter ce questionnaire, ce qui permettra de connaître votre avis, d'identifier vos attentes et d'apprécier vos pratiques quotidiennes.

Nous vous remercions donc par avance de votre participation et vous invitons à retourner ce document avant le 1<sup>er</sup> juin dans les urnes prévues à cet effet et mises à votre disposition à la mairie, à l'espace Nouvel Essor et dans les 4 écoles.

Ce questionnaire est également disponible sur le site de la mairie :

[www.ville-lecres.eu](http://www.ville-lecres.eu)

Avec encore tous nos remerciements.

*Dominique Artigau,*

*Conseillère déléguée au Développement Durable*

Questionnaire auto-administré

## Ma connaissance du Développement Durable

Pour chacune des questions, une seule réponse doit être cochée.

**Pour vous, le Développement Durable, c'est avant tout :**

- Une nouvelle façon de penser et d'agir pour l'avenir
- Une idée intéressante mais floue
- Un effet de mode qui passera
- Difficilement réalisable, trop idéaliste

**Vous sentez-vous concerné par le Développement Durable ?**

- Très concerné
- Concerné
- Peu concerné
- Pas du tout concerné

**Savez-vous ce qu'est un Agenda 21 ?**

- Oui
- Non



*Ne pas jeter sur la voie publique*

Questions fermées

Nombre de propositions pair

Logo de l'Agenda 21

Source : Mairie du Crès

**Figure 7 :** Première page du questionnaire Agenda 21 de la commune du Crès.

## 2) Consultation de la population grâce à un questionnaire

### a) Objectifs

La décision de réaliser un questionnaire a été prise pour favoriser l'expression de tous les cressois en préparation de la phase de réunions participatives. Les objectifs de l'enquête sont d'identifier la vision et la connaissance du développement durable et de l'Agenda 21 des cressois, connaître leur pratique des éco-gestes au quotidien, recueillir leur opinion sur l'aménagement du territoire, l'environnement, le lien social et l'économie, savoir quels sont pour eux les thèmes prioritaires sur la commune en termes de développement durable et connaître les moyens de communications privilégiés pour être informé de l'avancement de l'Agenda 21.

### b) Conception du questionnaire

Ce questionnaire a été en partie conçu à partir d'expériences menées par d'autres communes. Le choix s'est tourné vers des questions fermées afin d'obtenir des résultats exploitables dans une première phase de concertation. Selon Le Maux (2007), les questions fermées ont quatre avantages : elles facilitent la compréhension de la question et l'expression de la réponse, elles fixent le sens de la réponse et facilitent leur compilation (figure 7).

Il s'agit d'un questionnaire de type « auto-administré » (réponse et renvoi du questionnaire par le sondé, sans accompagnement) dont le nombre de propositions était toujours pair afin d'éviter l'écueil de la réponse « moyenne » (site du magazine Survey, site de l'ESEN).

Il a été distribué dans la « Gazette du Crès », bulletin municipal, de mai. Les répondants devaient le déposer avant le 1<sup>er</sup> juin dans les points de retours proposés : la mairie, les quatre écoles de la commune et le service dédié aux Aînés (Nouvel Essor).

### c) Validation

Le questionnaire a été testé, avant diffusion, auprès des élus de la majorité pour s'assurer qu'il était compréhensible et que les réponses obtenues étaient analysables.

### d) Dépouillement et analyse

Afin d'identifier la taille minimale de l'échantillon (taux de retour) pour une marge d'erreur de  $e = 5\%$ , avec un seuil de confiance de 95%, la formule suivante est utilisée (Le Maux 2007) :

$$n = \frac{z^2 p(1-p)}{e^2}$$

« n » : taille de l'échantillon  
« z » : constante issue de la Loi Normale (1,96 pour un seuil de 95%)  
« p » : % de personnes présentant un caractère donné (fixé à 50% si il n'est pas connu).

Connaissance DD					
			DD?	Connaissance	Agenda 21?
139	Retour 136	1	Nouvelle façon de penser	Concerné	Oui
140	Retour 137	1	Nouvelle façon de penser	Concerné	Non
141	Retour 138	1	Effet de mode	Pas du tout conc	Oui
142	Retour 139	1	Nouvelle façon de penser	ès concerné	Non
143		139	Nouvelle façon de penser		
144			Idée intéressante		
145			Effet de mode		
146			Difficilement réalisable		
			Sans réponse		

Outil « Liste »

Connaissance DD					
			DD?	Connaissance	Agenda 21?
104	Retour 101	1	Eff		Oui
108	Retour 105	1	No		Non
113	Retour 110	1	No		Oui
114	Retour 111	1	No		Oui
115	Retour 112	1	No		Sans réponse
118	Retour 115	1	No		Oui
119	Retour 116	1	No		Oui
121	Retour 118	1	Sar		Oui
122	Retour 119	1	Idé		Oui
123	Retour 120	1	No		Oui
124	Retour 121	1	No		Oui
125	Retour 122	1	Idé		Non
126	Retour 123	1	No		Oui
128	Retour 125	1	No		Non
131	Retour 128	1	No		Non
132	Retour 129	1	No		Non
133	Retour 130	1	Idé		Oui
135	Retour 132	1	Idé		Non
136	Retour 133	1	Nouvelle façon de penser	Concerné	Non
138	Retour 135	1	Difficilement réalisable	Concerné	Oui
139	Retour 136	1	Nouvelle façon de penser	Concerné	Oui
140	Retour 137	1	Nouvelle façon de penser	Concerné	Non
143		77			

Outil « Filtre »

**Figure 8 :** Utilisation du logiciel Excel pour le dépouillement et l'analyse des résultats du questionnaire.

Lors du dépouillement, chaque questionnaire a été numéroté et le lieu de retour relevé. Le logiciel Excel, grâce à l'outil « Liste » a permis de préenregistrer les choix possibles et l'outil « Filtre » a été essentiel pour affiner l'analyse et croiser les résultats (figure 8).

### **3) Communication et sensibilisation des différents acteurs du territoire**

L'objectif de communication était de donner les bases de la compréhension du développement durable et de l'Agenda 21 à l'ensemble des cressois afin qu'ils puissent s'impliquer dans cette démarche.

#### a) Création d'un logo

La création du logo « Agenda 21 », à partir d'une illustration déjà utilisée par la mairie et adaptée à ce nouveau message, est une première étape très importante symboliquement car elle représente la concrétisation de la démarche annoncée (figure 9).

#### b) Communication interne

- *Identification de la cible de communication et de son niveau de connaissance*

En interne, plusieurs types de publics ont été ciblés : les élus, les agents administratifs et techniques, de tous âges et de niveaux d'études différents. Des entretiens individuels et des échanges informels ont permis de révéler le manque de connaissances concernant le développement durable et l'Agenda 21.

- *Objectifs*

Le partage de l'avancement du stage et la sensibilisation aux démarches éco-responsables ont été choisis comme objectifs de communication en interne.

- *Outils de communication*

Quatre moyens de communication en interne ont été utilisés : la rédaction d'articles pour «Le Relais des Elus » (journal hebdomadaire diffusé aux élus du groupe majoritaire et aux responsables de services), la rédaction d'articles pour « L'Echo des services » (journal mensuel pour le personnel municipal, joint aux bulletins de salaire), l'affichage de notes à l'attention du personnel et des élus, positionnées dans les lieux de passages en mairie (salles de réunion et bureau des élus) et les échanges formels ou informels.



Source : Mairie du Crès

**Figure 9** : logo de l'Agenda 21 de la commune du Crès.

### c) Communication externe

- *Identification de la cible de communication et de son niveau de connaissance*

La population cressoise dans son ensemble a été identifiée comme cible de communication par la mairie. Avant la rédaction d'articles, il est nécessaire de connaître précisément la composition de cette population et son niveau de connaissance des thèmes abordés (Penloup 2010). Pour cela, les données de l'INSEE ont permis d'identifier les âges, les catégories socioprofessionnelles et le niveau d'éducation des cressois.

Un second travail a été d'identifier la connaissance des concepts de développement durable et d'Agenda 21 de la population. Trois constats ont ainsi été déterminants : l'absence de communication de la mairie sur ces éléments par le passé, la connaissance partielle des agents municipaux habitants du Crès et la connaissance au niveau national de ces deux thématiques.

- *Objectifs*

Plusieurs objectifs ont été fixés suivant les articles : annoncer le stage et le lancement de la démarche d'Agenda 21, informer de la diffusion de l'enquête de population et de ses objectifs, expliquer les concepts de développement durable et d'Agenda 21 et communiquer sur les actions déjà entreprises par la commune.

- *Outils de communication*

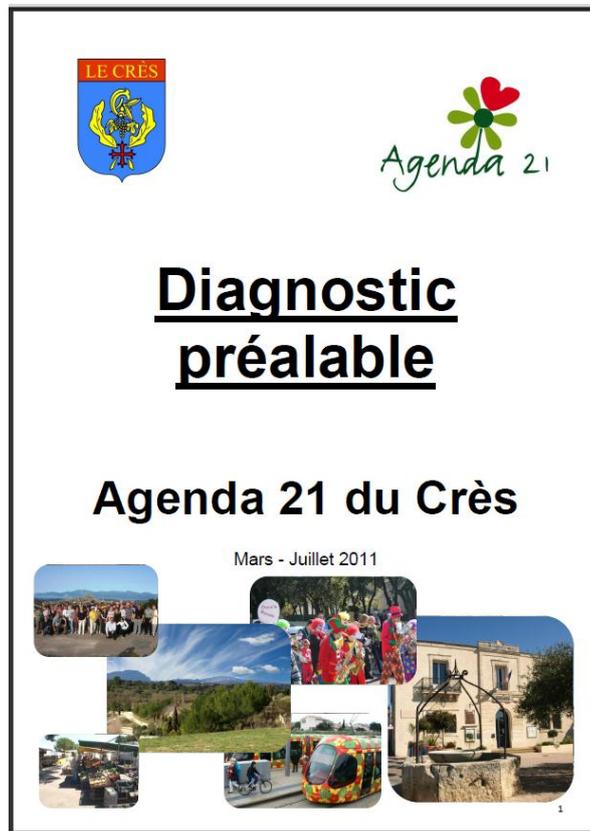
Trois principaux moyens de communication sont à disposition des services municipaux :

- La « Gazette du Crès », magazine mensuel, compte 8 pages et est distribuée tous les mois aux 3500 foyers cressois et dans les services municipaux.
- Le semestriel « Réussir Le Crès » compte 24 pages en couleur et est diffusé en juin et en décembre en 3500 exemplaires. Un dossier central de quatre pages permet de développer une thématique particulière.
- Le site internet de la commune, peu utilisé par les Cressois, ne dispose à ce jour d'aucun espace dédié aux thématiques ici abordées. Toutefois, un article a été mis en ligne pour annoncer le questionnaire et le mettre à disposition en format PDF pour les personnes souhaitant l'imprimer.

### **4) Implication de l'étudiante**

L'ensemble des missions décrites ont été réalisées par la stagiaire et ont fait l'objet de retours hebdomadaires par l'équipe encadrante :

- Conception, compilation et rédaction du diagnostic préalable
- Proposition, conception, dépouillement et analyse du questionnaire
- Rédaction et mise en page des outils de communication.



**Chronologie des zones d'habitation**

Source : I'FER, d'après données Mairie

L'urbanisation active, connue ces dernières années, tente de répondre à la forte pression démographique au sein de l'Agglomération. Elle a principalement pris la forme de « maisons individuelles » (86,9%). La commune du Crès ayant une surface limitée, ce type de logements a une emprise foncière très importante, réduisant la surface des espaces naturels et agricoles.

**Types de logements**

Source : Insee, RP2007

La construction de petits collectifs permet de loger plus de monde sur un espace restreint sans altérer la qualité paysagère. Les espaces naturels et agricoles sont donc préservés. L'augmentation actuelle de la construction de logements collectifs permet un ralentissement de l'étalement urbain.

Depuis 2000, l'urbanisation est régulièrement envisagée à travers le dispositif de ZAC. Cet outil permet d'atteindre les objectifs de mixité sociale et fonctionnelle. L'utilisation de ce dispositif facilite la concertation entre les collectivités territoriales et les aménageurs privés, rendant la réflexion sur l'occupation des quartiers possibles. Des petits collectifs sont réalisés dans ces nouveaux lotissements. Ils permettent une emprise foncière moins importante que des maisons individuelles. Les ZAC Via Domitia et Olivette sont en cours de réalisation.

21

Ainsi, des critères environnementaux ont pu être pris en compte dans l'aménagement des nouveaux quartiers : mise en place de chantiers propres, réalisation de pistes cyclables, projets de conteneurs enterrés, réalisation d'un bâtiment Basse Consommation (BBC) sur la ZAC Via Domitia. Le cadre de vie et la qualité paysagère sont des critères importants dans l'aménagement de ces quartiers. En conséquence, la hauteur des bâtiments a pu être réfléchi pour une meilleure insertion paysagère.

A l'horizon 2020, les projections démographiques annoncent près de 10 000 habitants au Crès. Dans cette optique, une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) et un périmètre d'étude sont positionnés sur le Sud de la commune, cette zone pourrait être urbanisée d'ici 10-15 ans. Le périmètre d'étude et la ZAD sont, pour la commune, des outils de maîtrise pour un développement urbain harmonieux et durable et permettent d'éviter la spéculation immobilière.

**2) Environnement urbain**

**Les connectivités écologiques et fragmentation des espaces naturels.**

Le concept de « corridor écologique » désigne un couloir entre deux zones naturelles qui permet aux plantes et aux animaux de se déplacer. La connectivité écologique diminue notamment quand la fragmentation des espaces naturels augmente. Ainsi, la préservation de « liens » permet de maintenir une surface disponible plus importante en reliant deux habitats d'un même type. Une route, une construction ou un autre type d'habitat peuvent former des barrières dans les corridors.

**Le concept de corridor écologique**

La biodiversité diminue avec la superficie des zones favorables à son habitat. Ainsi, plus on empiète sur des zones naturelles, plus la biodiversité des zones restantes diminue.

22

Source : diagnostic préalable du Crès

Figure 10 : Couverture et exemple de présentation interne du diagnostic préalable.

Pour la création du logo et de la couverture du Réussir, la stagiaire a eu le rôle d'observateur auprès du service Communication.

### **III- RESULTATS**

#### **A- DIAGNOSTIC PREALABLE**

##### **1) Forme**

Le document finalisé est composé de 67 pages et est organisé en cinq chapitres correspondant aux cinq finalités. Ils sont abordés dans l'ordre suivant : « lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère », « préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources », « épanouissement de tous les êtres humains », « cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » et « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » (annexe 2).

Les différents lecteurs du diagnostic ayant signalé les termes ou concepts qu'ils ne comprenaient pas, l'ensemble de ces termes techniques et théories scientifiques ont été expliqués et régulièrement accompagnés de schémas. L'utilisation de ces derniers, notamment pour ce qui concerne l'écologie permet de définir un concept sans faire appel à d'autres termes scientifiques qu'il aurait fallu expliquer à leur tour.

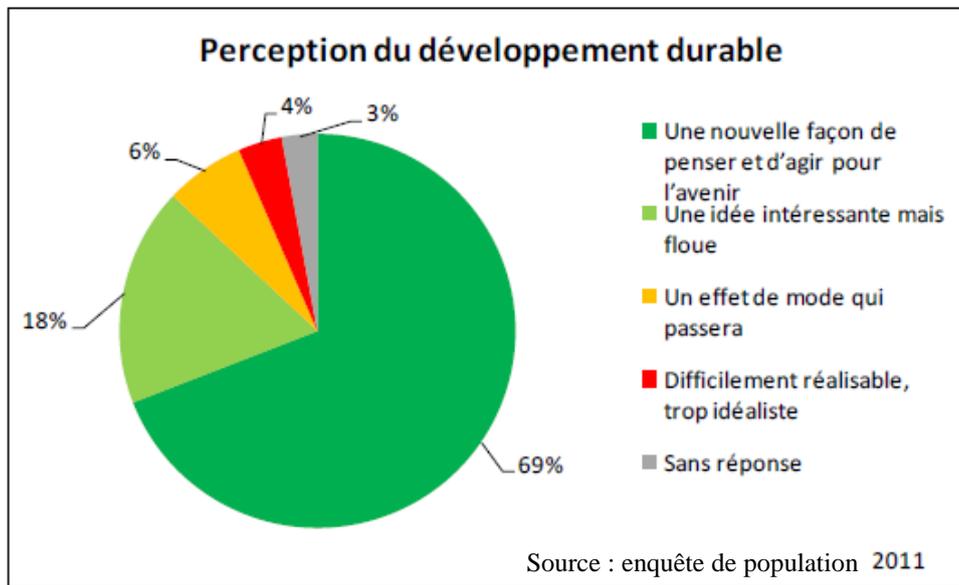
Trois documents ont été placés en annexe : la délibération du Conseil Municipal, l'ancienne fiche ZNIEFF et une liste des 160 espèces observées sur la commune (dont 87 pendant ce stage avec l'aide P. Cellier et S. Degand, M1 IEGB).

Afin de rendre ce document pédagogique et attractif, des photos, cartes, tableaux, schémas et graphiques illustrent le document (figure 10).

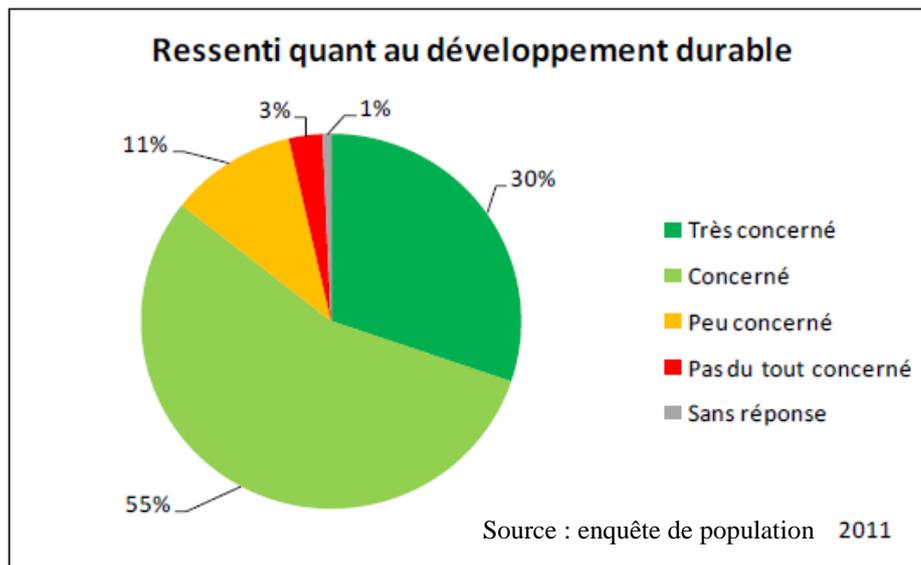
##### **2) Contenu**

Chaque partie a donc été conçue et rédigée pour faire de ce document un réel outil de travail, qui se veut pratique à l'utilisation et pédagogique.

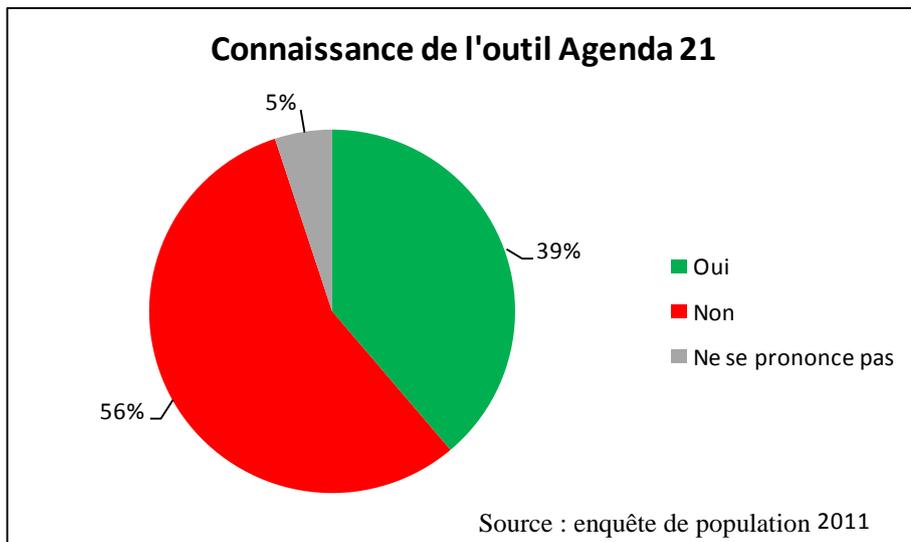
En introduction, la définition d'un « Agenda 21 » a donc été précisée. L'historique et la méthodologie générale ont également été décrits pour replacer ce diagnostic dans le contexte



**Graphique 1 :** Perception du développement durable par les cressois.



**Graphique 2 :** Ressenti de la population sur le développement durable.



**Graphique 3 :** Connaissance de l'Agenda 21 par les cressois.

général de la démarche. Enfin, la méthode AFOM et une liste des différents acteurs communaux ou extra-communaux pouvant être associés ont été présentées.

Les différents chapitres ont regroupé de très nombreuses données. Les recenser dans un même document est une réelle opportunité pour la poursuite du travail car cela permet de donner à tous les acteurs les informations nécessaires, en dehors de leur domaine de compétence, et de simplifier la recherche de ces informations.

Les données quantitatives et qualitatives ont été analysées au regard du développement durable. Les données quantitatives ont été privilégiées car elles permettent de fixer des repères chiffrés qui seront utiles pour estimer une évolution en matière de développement durable lors de la phase d'évaluation.

## **B- CONSULTATION DE LA POPULATION**

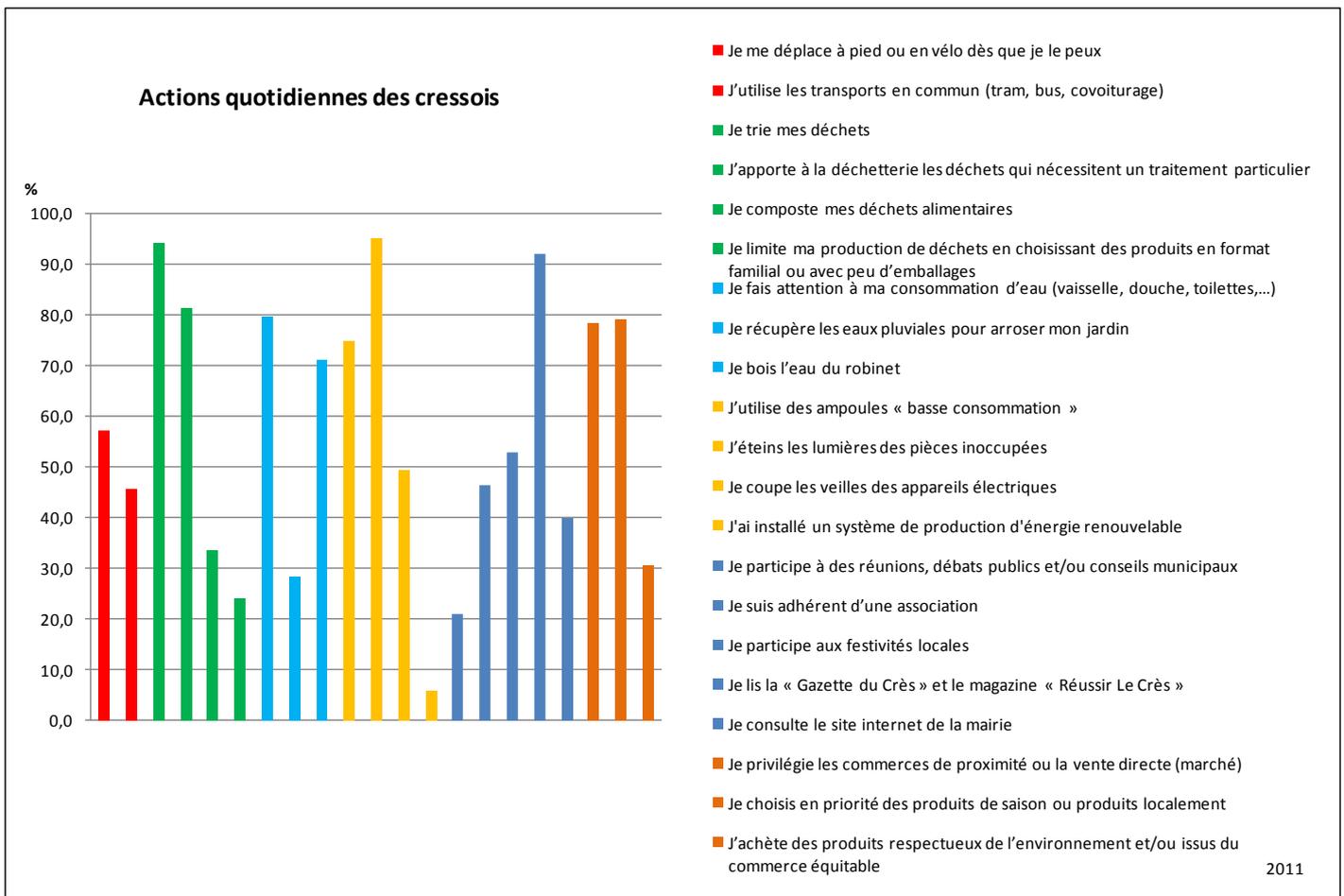
### **1) Le questionnaire**

Le questionnaire est un format A4, imprimé en recto-verso, plié en deux pour former un petit livret. Une mise en page colorée et aérée a été retenue afin de le rendre plus attractif (annexe 4). En première page, un éditorial permet de resituer la démarche et précise les modalités de retour. Ensuite, la première partie du questionnaire vise à identifier les connaissances et le niveau d'implication du répondant. La deuxième partie l'interroge, en 21 questions, sur les modes de déplacement, les déchets, l'eau, l'énergie, la vie sociale et les achats. La troisième partie laisse aux habitants la possibilité de faire un premier état des lieux de la commune selon quatre thèmes : Aménagement du territoire, Environnement, Lien social et Economie. Enfin, en quatrième partie, il a été demandé aux cressois de choisir les aspects prioritaires et modes d'information privilégiés pour l'Agenda 21. Afin d'identifier le type de personnes touchées par ce questionnaire, les dernières questions se sont intéressées à l'âge, au sexe, à l'activité et au quartier d'origine des répondants.

### **2) Les retours**

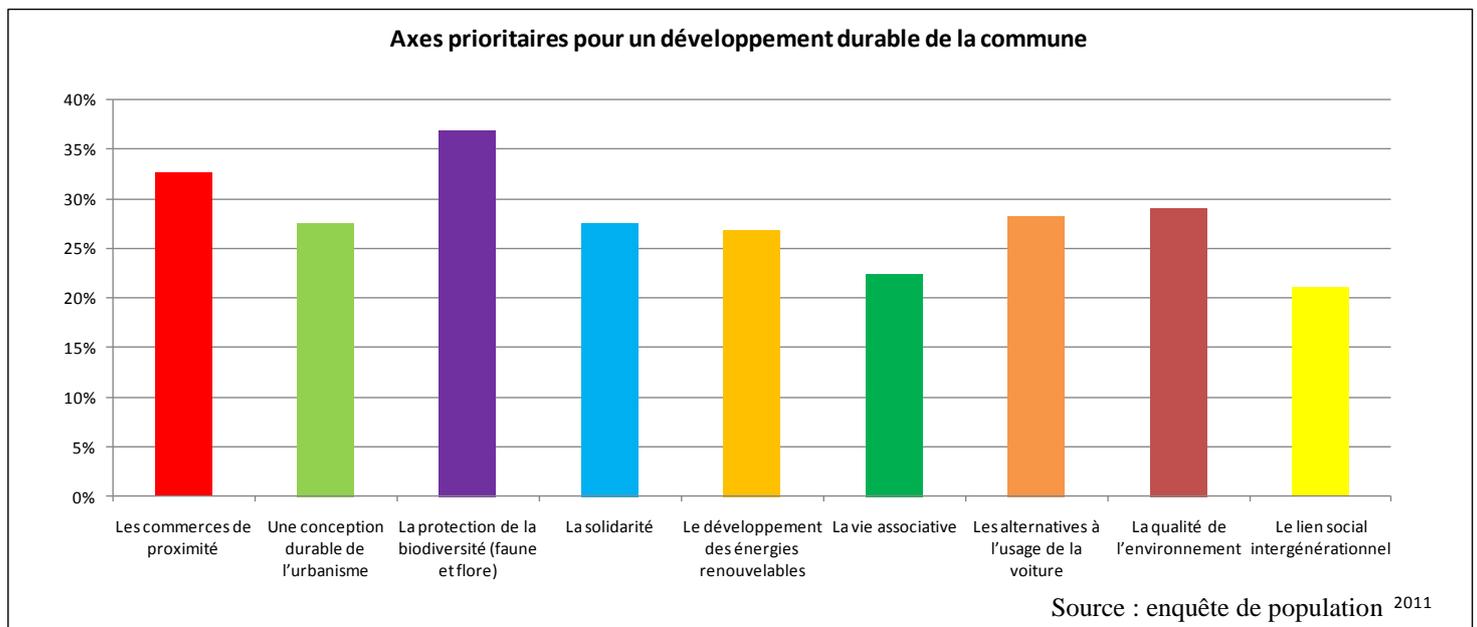
Sur les 3500 questionnaires distribués, 139 ont été retournés en mairie. Le taux de retour de 3,97% étant assez faible, il ne permet pas d'obtenir un échantillon représentatif de la population cressoise et les résultats sont donc difficilement extrapolables à la population entière.

En effet, le calcul présenté dans la partie « Méthodes » donne une taille minimale de l'échantillon de 385. A partir de cette même formule, on calcule qu'avec 139 retours formant



Graphique 4 : Actions quotidiennes des cressois.

Source : enquête de population



Graphique 5 : Axes prioritaires pour la population en termes de développement durable.

l'échantillon, la marge d'erreur est de 8,31% pour les résultats obtenus. Cependant, ce calcul ne prend pas en compte de nombreux facteurs (choix, nécessité de déplacement,...) qui influencent la formation de cet échantillon.

Les cressois ayant répondu à l'enquête sont principalement des femmes (64%) et ont plus de 40 ans (75% des répondants), alors que les moins de 25 ans n'ont pratiquement pas pris part à cette enquête (3%). La moitié des répondants ont une activité professionnelle et 39% sont retraités. Les différents quartiers de la ville se sont exprimés dans des proportions similaires. Le questionnaire a surtout été retourné en mairie (50%) et au service « personnes âgées » (29%).

### **3) Les principaux résultats de la consultation**

#### a) Connaissance du développement durable

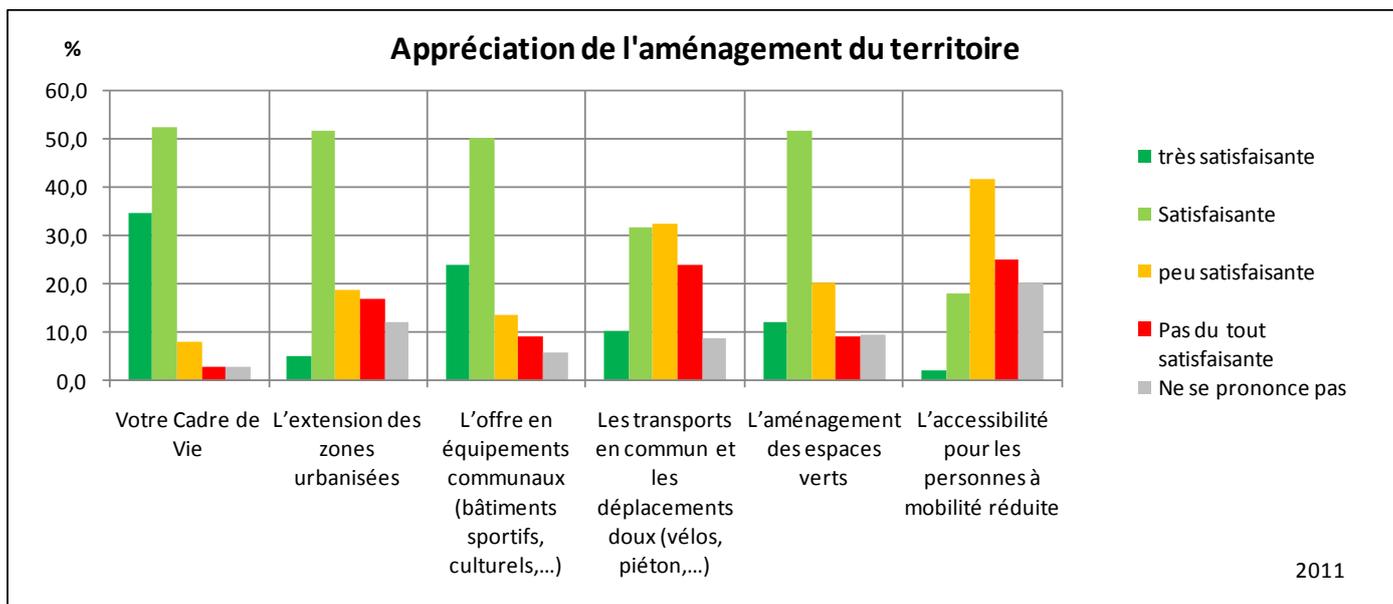
Pour 69% des personnes ayant répondu à l'enquête, le développement durable est une nouvelle façon d'agir pour l'avenir. Seulement 18% décrivent ce concept comme une idée intéressante mais floue (graphique 1). Une médiatisation importante mais imprécise peut expliquer ce résultat. Une large majorité des répondants (87%) ont donc une vision positive du développement durable. De même, 85% des personnes se sentent concernées ou très concernées (graphique 2). Ce constat est très positif pour la poursuite de la démarche. Une analyse croisée montre que la population des 40-60 ans est celle connaissant le mieux l'Agenda 21, suivie des 25-39 ans. Cependant, 56% des cressois déclarent ne pas savoir ce qu'est un Agenda 21 (graphique 3). Ce chiffre est beaucoup trop élevé à la veille du lancement de la concertation. Le dossier central présent dans le « Réussir Le Crès » de juin 2011 aura sans doute apporté des réponses à ces deux questions.

#### b) Implication des cressois au quotidien

Afin d'analyser les résultats, parmi les 21 actions proposées, plusieurs classes de réponses ont été définies:

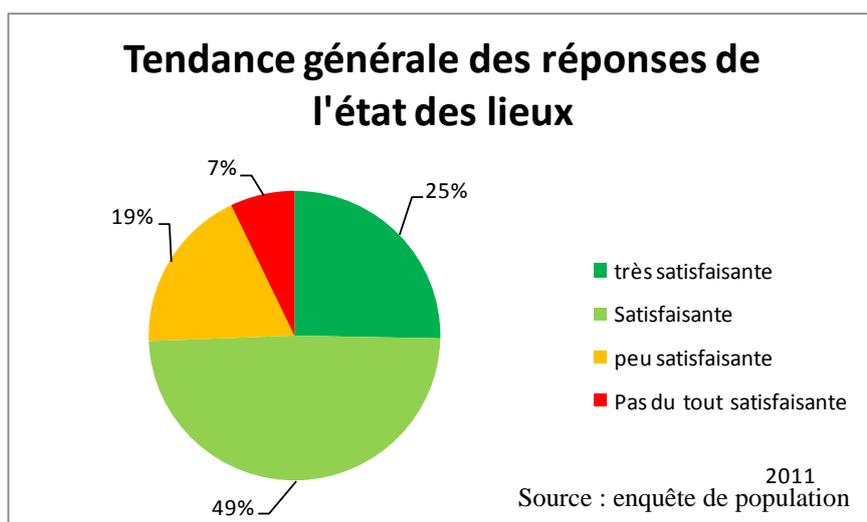
- de 0 à 5 actions : la personne ne fait pas d'efforts pour limiter son impact.
- de 6 à 9 : la personne fait le strict minimum, sans but réel de limiter son impact.
- de 10 à 14 : la personne s'attache à faire des efforts et tente de limiter son impact.
- de 15 à 21 : la personne fait d'importants efforts, elle est très impliquée dans cette démarche.

Les résultats montrent que 74% des personnes ayant répondu font des efforts au quotidien pour limiter leur impact sur l'environnement et participer à la vie de la commune (10 à 21 actions sélectionnées). Un quart des répondants ne sont pas encore entrés dans cette démarche



Source : enquête de population

**Graphique 6 :** Etat des lieux de l'aménagement du territoire.



**Graphique 7 :** Tendance générale des réponses concernant l'état des lieux dans l'enquête de population.

volontaire. En moyenne, les habitants ont coché 12 actions sur les 21. Les 25-39 ans sont la population la plus impliquée, suivi des 40-60 ans. Globalement, la population semble consciente de la nécessité de s'investir personnellement.

Le tri des déchets, l'extinction des lumières inutiles et l'information sur la vie locale par la « Gazette du Crès » et le « Réussir Le Crès » sont les trois actions proposées les plus réalisées. Près de 90% des répondants déclarent faire ces trois gestes. Parmi les thèmes abordés, celui des transports (en rouge, graphique 4) est le moins suivi.

Globalement, les actions les plus entreprises sont celles demandant le moins d'investissement (en argent, en temps, ...) ou le moins de changements d'habitudes.

#### c) Etat des lieux de la commune

Le cadre de vie est perçu de façon très positive (près de 90% d'opinions favorables). L'extension des zones urbanisées recueille environ 60% de satisfaction. L'offre en équipements communaux et l'aménagement des espaces verts ont eux aussi l'approbation des répondants, alors que les transports en communs, les déplacements doux et l'accessibilité collectent une majorité d'avis défavorables (graphique 6). Ces points négatifs rejoignent l'analyse faite lors du diagnostic préalable et les résultats précédents sur les habitudes de déplacement.

Les retours sur la thématique « environnement » sont positifs. Seule la sensibilisation est jugée comme non satisfaisante.

Le thème « Lien social » recueille des points de vue positifs à très positifs. La richesse de la vie sociale et associative, observée par les cressois, rejoint le constat du diagnostic préalable.

La situation économique est globalement perçue comme positive. A contrario, l'emploi emporte une majorité d'opinions défavorables. Cependant, ce résultat est à modérer en raison du faible taux de réponse.

#### d) Axes prioritaires en termes de développement

Les trois axes prioritaires qui se dégagent sont la protection de la biodiversité, les commerces de proximité et la qualité de l'environnement (graphique 5). Toutefois, l'ensemble des thèmes proposés recueillent des pourcentages de réponse assez proches.

#### e) Modes d'information

Concernant les modes d'information, la gazette est le média privilégié. Près de 9 répondants sur 10 souhaitent être informés de l'avancement de l'Agenda 21 par la « Gazette du Crès ». La communication par le magazine « Réussir Le Crès » et le site internet est demandé par plus



## **Du 1<sup>er</sup> au 7 avril :** **Semaine du Développement Durable !**

### **10 Eco-gestes à adopter :**

- 1) Eteindre son écran d'ordinateur quand on prend une pause, et éteindre l'écran et l'unité centrale le soir.
- 2) Se servir d'une tasse réutilisable pour boire son café.
- 3) Recycler le papier grâce à « La Feuille d'Erable ».
- 4) Eteindre les lumières en journée, si elles ne sont pas indispensables.
- 5) Eteindre le chauffage quand il fait trop chaud, avant d'ouvrir la fenêtre.
- 6) Utiliser le verso des feuilles déjà utilisées comme brouillon.
- 7) N'imprimer les documents que si nécessaire.
- 8) Imprimer en « recto-verso » et plusieurs pages par feuille.  
(Imprimer/Propriétés.../style document : recto verso (livre) + Impression N-Up : 2 Up (pour 2 pages par feuille...)).
- 9) Ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- 10) J'adopte de nouvelles habitudes de déplacement :
  - Je me déplace à vélo pour des trajets de moins de 5 Km.
  - J'organise du covoiturage avec les autres membres du personnel.
  - J'adopte une conduite économique (pour les utilisateurs d'un véhicule de service).

Testez-vous : Calculez votre empreinte écologique sur :  
[http://archives.universcience.fr/francais/ala\\_cite/expositions/developpement-durable/calcul-empreinte-ecologique/index.html](http://archives.universcience.fr/francais/ala_cite/expositions/developpement-durable/calcul-empreinte-ecologique/index.html) Ou <http://www.footprint-wwf.be/footprintpage.aspx?projectId=100&languageId=1>



Source : Mairie du Crès

**Figure 11 :** Exemple de note interne sur les éco-gestes à adopter au bureau.

de 40% des personnes ayant répondu à l'enquête. Enfin, 25% des personnes souhaitent l'être par le biais de réunions publiques.

Ces réponses permettent de réfléchir à la création d'un espace dédié à l'Agenda 21 sur le site internet de la commune.

## **C- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS**

### **1) Communication interne**

Un article de présentation du stage a été diffusé par « Le Relais des Elus » et « L'Echo des Services » en mars. Par la suite, un second sur l'état d'avancement du travail réalisé et les objectifs fixés est paru dans « Le Relais des Elus » d'avril. Enfin, le compte-rendu du questionnaire a été joint au Relais de juillet et le diagnostic préalable a été distribué aux élus.

Concernant l'affichage de notes à l'intention du personnel, trois affiches ont été réalisées. Afin d'être pédagogiques et pratiques, elles s'appuient sur des événements internes à la mairie (utilisation du système de tri « Feuille d'Erable » et passage aux tasses réutilisables pour la machine à café) ou nationaux (liste de 10 éco-gestes à adopter au bureau dans le cadre de la semaine du développement durable (figure 11)).

Enfin, il faut noter l'importance de la présence d'une stagiaire comme élément déclencheur d'échanges formels ou informels. Ainsi, de nombreuses discussions et débats ont eu lieu à la mairie autour de différents thèmes de développement durable, le plus souvent en fonction de l'actualité (voiture et transport en commun, nucléaire, agriculture biologique...). De plus, les entretiens avec les élus et agents municipaux ont permis d'expliquer les concepts de développement durable et d'Agenda 21, la démarche à suivre et d'identifier la place des éco-gestes dans leur domaine de compétences (éco-gestes déjà réalisés et non identifiés comme tels et éco-gestes non appliqués mais pouvant facilement être mis en place).

En conclusion, une évolution de la connaissance et des comportements des agents a été constatée au cours du stage.

### **2) Communication externe**

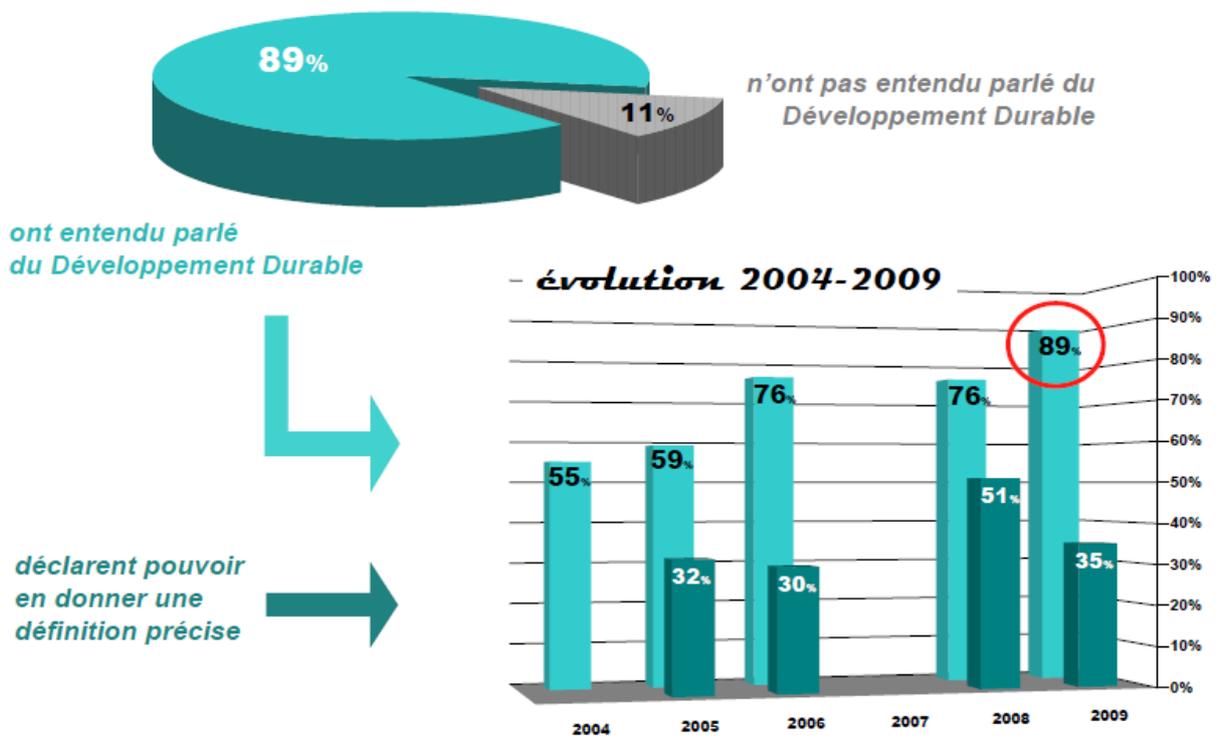
#### a) Identification de la cible de communication

La population cressoise est vieillissante (31% de personnes de plus de 60 ans) avec des niveaux de vie et d'études globalement assez élevés.

Q1 : Avez-vous déjà entendu parler du Développement Durable ?

Q2 : Pourriez vous en donner une définition précise ?

Base : 1058 individus



**Figure 12 :** Statistiques nationales sur la connaissance du développement durable dans la population française.

La communication antérieure, le niveau de connaissance des agents cressois et les statistiques nationales peuvent être des sources d'information pour l'identification du niveau de connaissance du public.

Le développement durable n'a jamais été l'un des enjeux majeurs sur la commune jusqu'à ce jour. La sensibilisation au développement durable résulte donc uniquement de démarche personnelle ou de la médiatisation du concept à une échelle supra-communale.

Alors que le terme « développement durable » est connu par la plupart des employés rencontrés, celui d'« Agenda 21 » est très largement inconnu. Toutefois, ils définissent difficilement ces deux concepts.

En complément, il est intéressant de s'appuyer sur une enquête de l'Institut LH2 pour le Comité 21 (LH2 2009) car elle renseigne sur le niveau de connaissance potentiel des cressois. Celle-ci montre qu'en France 89% des personnes interrogées ont déjà entendu parler de « développement durable », ce taux étant en progression depuis 2004 (figure 12). Cependant, seulement 35% des répondants disent être capables de définir le concept et ce taux évolue très peu entre 2004 et 2009. En conclusion, cette enquête montre que « les Français voient dans le développement durable un modèle porteur de promesses, mais ont besoin d'exemplarité et de pédagogie pour traduire leur désir d'y croire en volonté de faire » (LH2 2009).

#### b) Articles publiés

Deux articles ont été écrits pour la « Gazette du Crès ». Le premier, publié en mars, est un article de présentation du stage et le second, publié en avril, définit succinctement le développement durable et annonce le questionnaire. Un encart dans la Gazette de mai rappelle la présence du questionnaire dans ce même journal.

Un dossier de quatre pages, intitulé « Développement Durable et Agenda 21 au Crès », a été publié dans le magazine « Réussir Le Crès » de juin 2011 (figure 13). Près d'une vingtaine de schémas et photos illustrent ce dossier (Seye 2010). La première page donne la définition du développement durable. Chaque pilier est expliqué en quelques mots et est illustré par des photos de lieux ou d'activités sur la commune (règle de proximité géographique (Seye 2010)). Un axe chronologique présente la démarche Agenda 21. Les deux pages centrales ont pour objectif de communiquer sur ce qui existe déjà sur la commune en termes de développement durable. Dix-neuf actions sont ainsi citées parmi celles recensées sur la commune. Enfin, la quatrième page se concentre sur cinq réalisations de la commune en faveur du développement durable.

# Développement Durable et Agenda 21 au Crès

Le Développement Durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

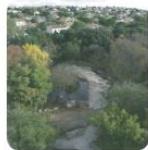
## Les trois piliers du Développement Durable

### L'environnement :

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité.



Inauguration du parcours d'orientation



Passage à gué sur Le Salaison



Le Lac

### Le social :

Développer le partage et l'équité.



Service d'aide alimentaire



Carnaval



### L'économie :

Privilégier un développement économique soucieux de l'environnement et des personnes.



Marché



Vœux du Maire aux associations et commerçants

## L'Agenda 21 au Crès

La démarche entreprise doit répondre à cette simple et pourtant essentielle question :

Comment veut-on vivre ensemble au Crès dans les années à venir ?

Le questionnaire distribué dans la Gazette N°123 est le point de départ de la concertation, étape primordiale du diagnostic en cours de rédaction.

Délibération du conseil municipal pour l'entrée dans le réseau départemental des Agendas 21



## Zoom sur...

### 46 % d'espaces naturels et agricoles



Le Salaison

Véritable coulée verte, Le Salaison est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. La biodiversité y est donc importante et doit être préservée (cf article en page 9).



Le Lac  
Depuis avril 2005, il est classé en zone inaliénable, imprescriptible et insaisissable.

### L'accueil des jeunes enfants



Une nouvelle crèche  
Elle associe les enjeux sociaux et environnementaux (énergie renouvelable, luminosité, isolation).

### Les commerces de proximité



Les marchés  
Acheter des produits près de chez soi, à des producteurs locaux, permet de limiter les trajets des produits, et donc de limiter la pollution. De plus, vous encouragez l'emploi local. Devenez « consomm'acteur » ou consommateur responsable.

### La sensibilisation à la protection de la nature



La sensibilisation à la protection de la nature  
Chaque année, l'association Alex O2, en partenariat avec les écoles, sensibilise les enfants à la protection de la nature lors des journées « consom'acteur » ou consommateur responsable.

### Les déplacements doux



Les voies vertes  
Le développement des déplacements doux est essentiel. La réalisation du Tour du Crès à vélo en est une première étape.

Dominique Artigau,  
Conseillère déléguée au Développement Durable  
Gérard Carbonel,  
Conseiller délégué aux Espaces Naturels Sensibles  
accompagnés de Coralie Dargouge, Etudiante en Master 1

# La commune du Crès est déjà engagée dans le Développement Durable



Travaux en "chantier propre" sur la ZAC Via Domitia



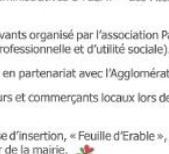
Le Lac et son aire de jeux



Forum des associations



Les activités de Nouvel Essor



Nettoyage des rues par l'E.S.A.T.

## Environnement

- « Eco-conception » d'une nouvelle crèche : chauffe-eau solaire et ventilation de nuit (à la place de la climatisation).
- Création de voies vertes : le tour du Crès en vélo.
- Eau : utilisation d'eau brute et économie d'eau grâce à des végétaux méditerranéens et des techniques de paillage.
- Travail en « chantier propre » sur la ZAC Via Domitia (concassage sur place des matériaux issus et réutilisation pour les constructions).
- Abaissement de tension sur les lampadaires de la Voie Domitienne (économie d'énergie et réduction de la nuisance lumineuse).
- Utilisation de peintures à l'eau pour la voirie et les bâtiments municipaux (protection de l'environnement et de la santé des agents municipaux).
- Diminution de l'utilisation de désherbants.

## Économie

- Collaboration avec l'ESAT de Castelnaud-le-Lez pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage de rues.
- Achat de fournitures administratives à l'ESAT « Les Ateliers de Castille ».
- Accueil des Nouveaux arrivants organisé par l'association Passe-Muraille (chantier d'insertion professionnelle et d'utilité sociale).
- Rencontres pour l'emploi, en partenariat avec l'Agglomération.
- Promotion des producteurs et commerçants locaux lors des manifestations municipales.
- Travail avec l'entreprise d'insertion, « Feuille d'Erable », pour le recyclage du papier de la mairie.

## Social

- Soutien à la vie associative (subventions, prêts de salles et de matériel, aides « Coup de pouce » pour l'inscription aux activités associatives, supports de communication).
- Lien intergénérationnel (Pôle Jeunesse et Pôle Seniors : Nouvel Essor, etc.).
- Augmentation de l'offre de logements sociaux.
- Création d'un parcours d'orientation au lac : découverte d'un milieu naturel en famille ou entre amis et installation de matériel en plastique recyclé.
- Service d'aide alimentaire.
- Interventions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

# Agenda 21



Forum de l'emploi

ce symbole indique les actions communes aux trois piliers du développement durable

Figure 13 : Dossier central du « Réussir Le Crès » sur le développement durable.

Source : Magazine « Réussir Le Crès »

## **IV- DISCUSSION – CONCLUSION**

### **A - RETOURS SUR LE TRAVAIL REALISE**

#### **1) Diagnostic préalable**

La conception de ce dossier se devait de répondre à deux exigences : exhaustivité et simplicité. En effet, l'exhaustivité permet d'avoir une vision globale de la situation communale et donc de faire de ce dossier une synthèse des connaissances. De plus, la simplicité dans la rédaction était nécessaire pour rendre le document accessible à tous, quel que soit le niveau ou le domaine de compétence du lecteur, et permettre ainsi une appropriation plus large, garante d'une utilisation future. Ce dossier sera donc un document de référence dans la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Le fait que ce diagnostic ait été réalisé par une personne extérieure a permis une distanciation et plus d'objectivité sur la situation de la commune. Toutefois, la limite de l'exercice réside dans la difficulté de garder cette neutralité tout en s'adaptant au contexte local.

Le diagnostic finalisé devrait être validé par le Comité de Pilotage et le Conseil Municipal courant septembre 2011.

#### **2) Consultation de la population**

Malgré le taux de retours faible des questionnaires diffusés (3,97%), il faut le pondérer au regard d'une expérience précédente. En effet, en 2010, un questionnaire distribué également dans la « Gazette du Crès » avait obtenu un taux de retours de 1,34%.

Les premiers retours sont intéressants et montrent que le ressenti quant au développement durable est positif. Les cressois se sentent concernés et s'impliquent dans leur quotidien pour le développement durable. La phase de concertation étant appréhendée, les résultats globalement positifs (74% d'opinions favorables (graphique 7)) permettent d'aborder cette étape plus sereinement. De plus, le questionnaire s'est révélé être un outil de sensibilisation puisque certaines personnes ont rapporté avoir mieux cerné ce qu'est le développement durable grâce à ce questionnaire et pouvoir s'inspirer des éco-gestes présents dans la liste des actions à cocher. Cependant, il semble nécessaire que les concepts de « développement durable » et « Agenda 21 » fassent l'objet d'une campagne d'information plus poussée.



La préparation de la concertation, qui donnera lieu au diagnostic partagé, devra s'appuyer sur ces premières conclusions. Il est intéressant de noter que :

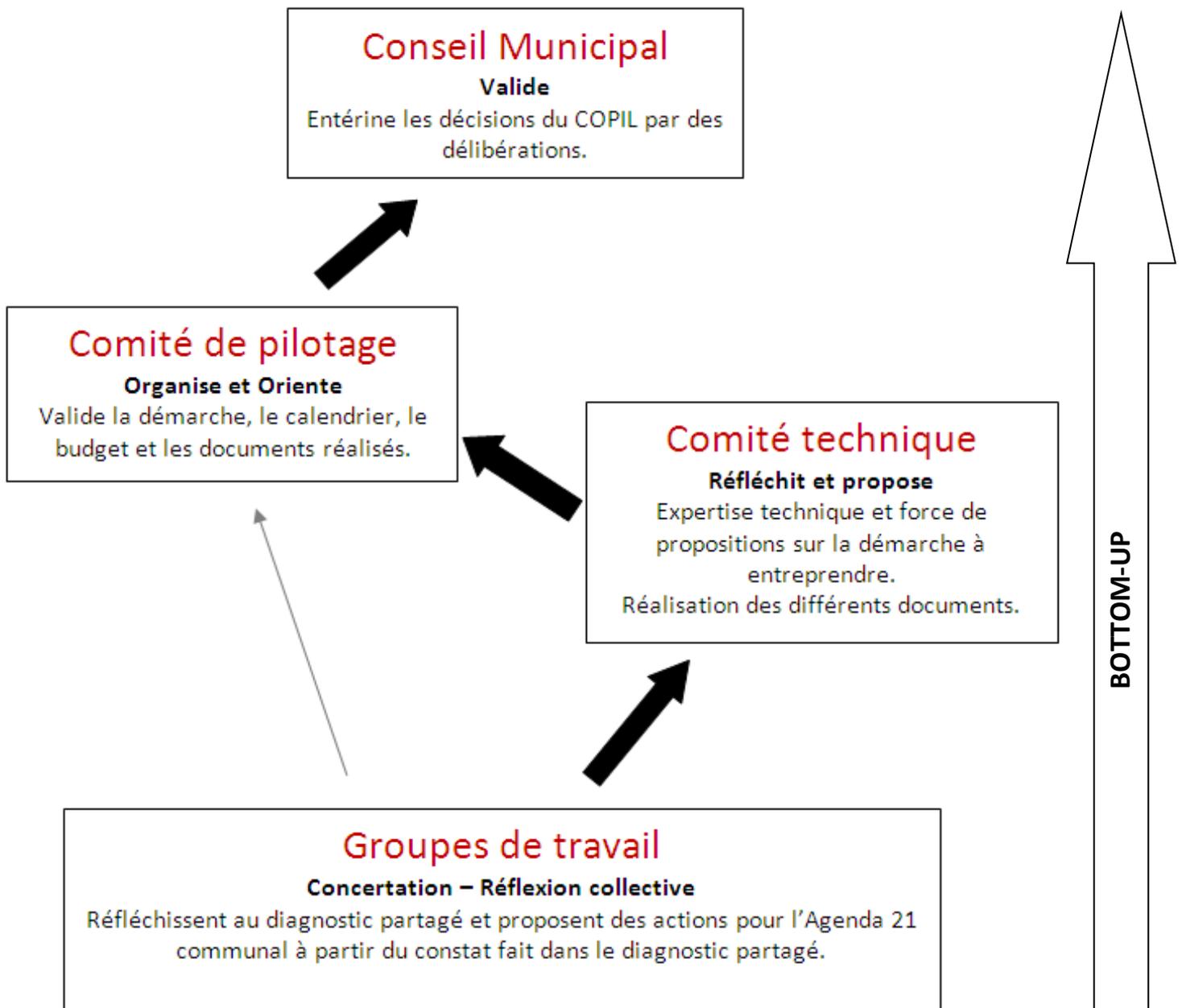
- l'effort de formation et d'information devra se poursuivre,
  - la communication sur l'avancement devra passer par la « Gazette du Crès »,
  - la création d'une rubrique Agenda 21 sur le site internet de la mairie pourrait être envisagée,
  - la mobilisation des plus jeunes (moins de 25 ans) sera sans doute difficile. Un travail en lien avec le collège (Agenda 21 « Collège 34 ») pourrait permettre de mobiliser des jeunes. Pour les 20-25 ans, d'autres modes de communication ou de concertation pourraient être envisagés.
- Sachant que les questionnaires auto-administrés ont généralement des taux de retours très faibles (site du magazine Survey), un travail de terrain à la sortie des écoles ou sur les marchés afin de remplir directement les questionnaires avec les habitants a été envisagé par la stagiaire, ainsi qu'une réponse au questionnaire par le site internet. Ces propositions n'ont pas été retenues mais pourront être reprises en fonction des opportunités.

### **3) Communication et connaissance de la démarche**

Avant le commencement du stage, le terme d'Agenda 21 était largement méconnu du personnel, de l'équipe municipale et de la population. Les différents procédés de communication en interne et en externe ont permis de combler en partie ce manque. Toute personne s'intéressant à minima à la vie de la commune aura au moins lu un article sur cet Agenda 21 local. De plus, le logo, largement diffusé, est aujourd'hui associé à la démarche en cours. Une connaissance plus précise du développement durable leur permettra de se projeter sur des actions concrètes.

Les services municipaux étant en relation avec la population, ils sont un vecteur important de communication sur la mise en œuvre des décisions politiques. Il est donc primordial que ces agents soient correctement formés et informés sur la tenue de cet Agenda 21. Les échéances n'ont pas permis d'organiser des sessions de formation pour le personnel municipal et les élus. De plus, les contraintes de lieux et d'horaires n'ont pas permis jusqu'à présent d'associer les services techniques et les écoles à cette démarche éco-responsable.

De nombreuses pistes d'amélioration sont envisageables telles que la tenue de formations ou le recours à d'autres modes de communication (site internet de la mairie ou activités de sensibilisation avec des associations).



**Figure 14 :** Organisation de la démarche Agenda 21.

## **B - POURSUITE DE LA DEMARCHE**

### **1) La démarche**

Les objectifs du stage ayant été remplis, il s'agit maintenant de passer aux étapes suivantes : partage du diagnostic avec la population, définitions des axes, élaboration d'actions et hiérarchisation de celles-ci. Les dernières semaines du stage ont été consacrées à la préparation de la poursuite du travail et la réflexion a notamment portée sur :

- la composition du Comité de Pilotage (COPIL), son rôle (figure 14), et le contenu de la première réunion de celui-ci en septembre.
- la tenue de la concertation (objectifs, contenu et modalités).
- les différentes étapes : création d'un échéancier détaillé du travail du COPIL, du Comité Technique (COTEC), des phases de concertation, de rédaction, de validation, de communication, provisoirement établi pour 2014.

Malgré la motivation de l'équipe technique en charge de l'Agenda 21, l'importance des charges de travail préexistantes de chacun pourra freiner la démarche. Pour cette raison, l'échéancier a été étalé sur une période plus longue. Ce travail de préparation est nécessaire pour sécuriser la poursuite du processus.

### **2) Les risques quant à la poursuite de la démarche**

La mise en place d'un Agenda 21 doit résulter d'une volonté politique forte pour être menée à son terme. Sans celle-ci, un projet d'une telle ampleur, demandant du temps, de l'argent et des changements d'habitudes (démocratie participative et transversalité notamment) ne pourrait aller jusqu'à son terme.

Depuis quelques années, l'Agenda 21 est devenu un outil politique. Ceci peut avoir deux effets antagonistes : pousser la mise en place de l'Agenda 21 (pour réaliser une promesse électorale) et rendre sa mise en œuvre compliquée (si la démarche n'est pas préalablement connue). Le Crès en est un bon exemple car la commune a souhaité s'engager suite aux dernières élections et est confrontée à l'écueil d'un engagement dans une démarche non pleinement appréhendée. En effet, le début du stage a révélé que les élus ne connaissaient ni la définition précise du terme, ni les modalités de cet Agenda 21.

Le portage politique doit être à la mesure de cet enjeu électoral, d'où la nécessité de l'engagement de plusieurs élus au côté de la conseillère déléguée au développement durable, Dominique Artigau. L'implication de l'adjoint à l'urbanisme, Francis Miloszyk, sensible au



développement durable, sera profitable afin que le portage politique corresponde au portage administratif.

Par ailleurs, l'Agenda 21 institutionnalise une nouvelle forme de politique, la gouvernance participative (Acebillo-Baque *et al.* 2011), qui est assurément l'élément le plus problématique pour certains élus locaux. Elle s'oppose au concept de démocratie représentative caractérisant la scène politique française où l'élu prend les décisions qu'il juge appropriées. Au contraire, dans le cadre de la mise en place d'un Agenda 21 local, la démocratie participative est le modèle à suivre. D'une démarche descendante (Top-down), on passe à une démarche où le citoyen devient force de propositions auprès des élus (Bottom-up (figure 14)) (Golobic 2010). Cette nouvelle place du citoyen n'est pas toujours bien acceptée par la classe politique et est souvent perçue comme une perte de pouvoir (Thaler 2010).

Pour la commune du Crès, la phase de concertation s'annonce assez difficile. Autant, le travail mené a permis l'acceptation du diagnostic partagé, autant l'association de la population à la phase d'élaboration des actions reste problématique pour les responsables du suivi du projet. Il leur apparait que cette responsabilité incombe aux élus et à leurs services techniques et demande des compétences spécifiques que n'a pas la population. Ils seront également confrontés à la difficulté de mobilisation de la population, malgré les efforts réalisés par la collectivité (Marshall et Wild 1999).

## **C- CONCLUSION**

La commune du Crès s'est officiellement engagée dans la démarche d'Agenda 21 en 2010. Ce stage avait pour objectif le lancement de l'Agenda 21 communal. Il a donc consisté en la réalisation du diagnostic préalable, d'une enquête de population et de la communication-sensibilisation en interne et en externe sur le développement durable et l'Agenda 21. Il aura également révélé l'important investissement en temps, main d'œuvre et changement d'habitude et la nécessité d'une communication efficace et adaptée.

La commune confirmera sa volonté de s'engager dans un Agenda 21 local par la création d'un COPIL et le lancement de la phase de concertation fin 2011.

En respectant le rythme de chacun des acteurs, la ville du Crès devrait parvenir à la création d'un véritable Agenda 21, qui correspondra aux attentes inscrites dans le Cadre de Référence du Ministère.



## BIBLIOGRAPHIE

### A- Articles scientifiques

- Acebillo-Baque M., Calabuig C., Peris J. 2011. "Scrutinizing the link between participatory governance and urban environment management. The experience in Arequipa during 2003-2006" *Habitat International*, 35: 84-92.
- Barrutia J.M., Aguado I., Echebarria C. 2007. "Networking for Local Agenda 21 implementation: Learning from experiences with Udaltalde and Udalsarea in the Basque autonomous community" *Geoforum*, 38: 33-48.
- Brodhag C., Talière S. 2006. "Sustainable development strategies: Tools for policy coherence" *Natural Resources Forum*, 30: 136-145.
- Cabrera D., Gonzales J.E., Medina S., Perez S.O. 2006. "Local Agenda 21: Implementation and actual situation" *Advanced Technology in the Environmental Field*, 1: 201-206.
- Freeman C. 1996. "Local Government and Emerging Models of Participation in the Local Agenda 21 Process" *Journal of Environmental Planning and Management*, 39: 65-78.
- Garcia-Sanchez I.-M., Prado Lorenzo J.M. 2009. "Decisive factors in the creation and execution of municipal action plans in the field of sustainable development in the European Union" *Journal of Cleaner Production*, 17: 1039-1051.
- Giddings B., Hopwood B., O'Brien G. 2002. "Environment, economy and society: fitting them together into sustainable development" *Sustainable Development*, 10: 187-196.
- Golobic M. 2010. "Transformation Processes of Alpine Landscapes and Policy Responses: Top-Down and Bottom-Up Views" *Society and Natural Resources*, 23: 269-280.
- Jegou A. 2007. "Les origines du développement durable" *L'information géographique*, 3: 19-28.



Marshall R., Wild A. 1999. "Participatory practice in the context of Local Agenda 21: a case study evaluation of experience in three English local authorities" *Sustainable Development*, 7: 151-162.

Gurer N., Varol C., Yalciner Ercoskun O. 2011. "Local participatory mechanisms and collective actions for sustainable urban development in Turkey" *Habitat International*, 35: 9-16.

### **B- Autre documentation**

CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) 2001. "Aide à la décision, diagnostic territorial, évaluation : la grille de lecture du développement durable, pour une investigation élémentaire" *CERDD*, 13P.

CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) 2001. "Dessine-moi un agenda 21 local" *CERDD*, 19P.

CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) 2009. "Collectivités, Démarrez un Agenda 21 local !" *CERDD*, 32P.

Comeliau L., Holec N., Piechaud J.P. 2002. "Repères pour l'Agenda 21 local" *Association 4D*, 131P.

LH2 2009. "Les Français et le Développement Durable : Entre désir d'y croire et volonté de faire" *LH2*, 11P.

Le Maux B. 2007. "La conception d'un questionnaire : Statistiques, logiciels et enquête - Produire et préparer les variables" *Université Rennes 1*, 23P.

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) 2006. "Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, Cadre de référence" *MEDDTL*, 34P.



Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) 2010. “Stratégie nationale de développement durable 2010-2013” *MEDDTL*, 60P.

Organisation des Nations Unies (ONU) 1992. “Programme Action 21, Article 28, Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21” *ONU*, 2P.

Penloup A. 2010. “Cours d'Education à l'environnement, 2010-2011”.

RARE (Réseau des Agences Régionales pour l'Energie et l'Environnement) 2000. “Le développement durable: une autre politique pour le territoire” *RARE*, 68P.

RARE (Réseau des Agences Régionales pour l'Energie et l'Environnement) 2005. “Retours d'expériences et recommandations pour l'Agenda 21 local” *RARE*, 108P.

Seye A. 2010. “Sensibilisation aux fondamentaux de la communication dans le cadre de la vulgarisation scientifique”, 26P.

Thaler O. 2010. “Élaboration de projets de territoires de type Agenda 21 - Bases méthodologiques fondées sur l'expérience de l'Agenda 21 de l'Université Montpellier 2”, 49P.

World Commission on Environment and Development (WCED) 1987. “Our common future” *Oxford University Press*, 374P.

### **C- Webographie**

Site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL): programme de reconnaissance, stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (communiqué de presse). (Consulté le 13/06/2011)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Developpement-durable-.html>

Site du Comité 21 : actualité des Agendas 21 locaux en France. (Consulté le 12/07/2011)

<http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/index.html>



Site de l'ESEN (L'École Supérieure de l'Education Nationale) : cours de Aubert-Lotarski A. 2007, "Études et conseils : démarches et outils – Questionnaire". (Consulté le 15/07/2011)

<http://www.esen.education.fr/conseils/recueil-de-donnees/operations/construction-des-outils-de-recueil/questionnaire/>

Site du Magazine Survey : "Comment réaliser une enquête par questionnaire? " (Consulté le 12/07/2011)

<http://www.surveystore.info/NSarticleImp/enquete-par-questionnaire-impression.asp>



## ANNEXES

**Annexe 1 :** Liste des entretiens et rencontres réalisés pour l'établissement du diagnostic préalable.

Nom	Domaine	Positionnement	Date
Agence locale de l'Énergie	Energie	Extra-municipal	24/03/2011 et 14/05/2011
Alex O2 (E. Taffani)	Sport	Association	25/03/2011
Audrey Gouillard	Urbanisme, juridique et social	Employé Mairie	03/03/2011
Béatrice Blancard	Marchés publics	Employé Mairie	03/03/2011
Bernard Jean	Administration et personnel	Elus	22/04/2011
Bernard Tirat	Gestion des équipements	Employé Mairie	08/03/2011
Brigitte Pau	Travaux	Elus	06/04/2011
Celine Alexandre	Communication	Employé Mairie	03/03/25011
César Vezzani	Cabinet du Maire	Employé Mairie	08/03/2011
Christian Cazin	Agenda 21	Elus	19/04/2011
Christian Pla	Communication et festivités	Employé Mairie	mars-11
Christophe Albarit	Communication	Employé Mairie	mars-11
Claire Gaona	Urbanisme	Employé Mairie	En continu
Club Taurin	Sport	Association	avr-11
Club Volley (D. Artigau)	Sport	Association	mars-11
Collège	Education	Extra-municipal	05/04/2011 et 18/04/11
Dominique Artigau	Développement durable	Elus	En continu
DREAL (C. Crosnier)	Biodiversité	Extra-municipal	29/06/2011
Eliette Amico	Education et Jeunesse	Elus	05/04/2011
Emilie Salles	Agenda 21	Extra-municipal	21/06/2011
Equitable Concert ( C. Alexandre)	Culture	Association	avr-11
Eric Taffani	Personnes âgées	Employé Mairie	25/03/2011
Francis Miloszyk	Urbanisme	Elus	28/04/2011
Gérard Carbonell	Espaces naturels sensibles	Elus	11/04/2011
Jacques Berthelier	Opposition municipale	Elus	28/06/2011
Jean Michel André	Communication	Elus	30/03/2011
Jean-Claude Tissot	Sport	Elus	21/03/2011
Laurence Eyquem	Ressources humaines	Employé Mairie	mars-11
Le Crès en Fêtes (S. Pau)	Festivité	Association	26/05/2011
Los Bandos (M. Chavance)	Festivité	Association	avr-11
Ludovic Gateau	Urbanisme	Employé Mairie	En continu
Maryèle Rizzoli	Social	Elus	11/04/2011
Maxime Chavance	Festivité	Elus	27/04/2011
Murielle Gaillet	Culture	Elus	14/04/2011
Olivier Moulis	Direction générale des Services	Employé Mairie	En continu
Philippe Lafont	Services techniques	Employé Mairie	03/03/2011
Pierre Bonnal	Maire	Maire	09/03/2011
Serge Muray	Travaux et technique	Employé Mairie	10/03/2011
Valérie Ferre	Jeunesse	Employé Mairie	10/03/2011
Véronique Irigoyemborde	Jeunesse	Elus	08/04/2011
Veronique Quet	Social	Employé Mairie	07/03/2011



## Annexe 2 : Sommaire du diagnostic préalable.

### **Introduction**

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Méthodologie du diagnostic préalable.

Contexte institutionnel et communal.

### **II] Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

#### 1) Mobilité et transports

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Mobilité et transport.

#### 2) Consommation et demande en énergie

Réglementation Thermique.

Le Plan Climat-Energie Territorial.

Energies renouvelables.

Les équipements publics.

Logements.

Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces

### **III] Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

#### 1) L'urbanisation

- Planification

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Aménagement du territoire

#### 2) Environnement urbain

Les connectivités écologiques et fragmentation des espaces naturels.

Les espaces verts.

La biodiversité en ville.

Les déchets.

Les risques.

- Naturels.
- Anthropiques.

Qualité de l'eau et l'air.

- Eau.
- Air.

#### 3) Les espaces naturels

Contexte climatique et géologique.

Le Lac.

Le Salaison.

La garrigue.

Faune et Flore.

Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces

### **III] Épanouissement de tous les êtres humains**

#### 1) Vie de la commune

Les équipements publics.

La vie associative.

Les festivités.



Le jumelage.

2) Education et culture

Ecoles et collège.

Projet Educatif Local.

Accès à la Culture.

Le Conseil Municipal des jeunes (CMJ).

3) Lieux de rencontres et mixité sociale

Les cœurs de quartiers et les commerces de proximité.

Les espaces verts sur la commune.

Le projet de jardins familiaux.

Les espaces naturels.

4) La sécurité

5) Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Voirie.

Equipements publics.

6) Engagement citoyen de la population

Elections.

Engagement citoyen.

7) Communication

Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces

**IV] Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**

1) Contexte social communal

2) Société et urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territorial.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Le Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan de Déplacements Urbains.

3) Les aides sociales

4) Les services de loisirs et d'accueil

Les centres de loisirs : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE).

Les cantines.

La crèche.

Le Nouvel Essor.

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces

**V] Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

1) Trame économique locale

Urbanisme.

Trame économique.

L'emploi.

2) Consomm'action : Exemplarité de la mairie

Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces

**Conclusion**

**Annexes**







## Épanouissement de tous les êtres humains

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Importante offre en bâtiments municipaux.</p> <p>=&gt; Aides financières et logistiques pour les associations.</p> <p>=&gt; Aides « Coup de pouces » juniors et seniors pour l'inscription aux activités associatives.</p> <p>=&gt; Projet Educatif Local et développement durable.</p> <p>=&gt; Nombreuses associations et festivités.</p> <p>=&gt; Forte mobilisation pour le Téléthon et les collectes pour le service d'aide alimentaire.</p> <p>=&gt; Jumelage avec deux villes.</p> <p>=&gt; Mobilisation pour les élections.</p> <p>=&gt; Organisation de repas de quartiers.</p> <p>=&gt; Opération de sensibilisation au développement durable dans les écoles.</p> <p>=&gt; Engagement du collège dans des projets de développement durable.</p> <p>=&gt; Gratuité de manifestations culturelles municipales.</p> <p>=&gt; Conseil Municipal des Jeunes.</p>	<p>=&gt; Absence de structure pour des évènements culturels importants.</p> <p>=&gt; Mauvaises conditions d'accessibilité des trottoirs et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Agenda 21 du Crès.</p> <p>=&gt; Démarche d'Agenda 21 au collège.</p> <p>=&gt; Projet d'Agora.</p> <p>=&gt; Projet de jardins familiaux.</p> <p>=&gt; PAVE : Plan de Mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics.</p>	<p>=&gt; Manque de pratique des gestes éco-responsables.</p>



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

<p align="center"><b>Atouts</b></p>	<p align="center"><b>Faiblesses</b></p>
<p align="center"><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Taux de chômage faible.</p> <p>=&gt; Revenus et niveau de vie élevés.</p> <p>=&gt; Engagement triennal 2008-2010 pour les logements sociaux réalisé à 126,7%.</p> <p>=&gt; 25% de logements sociaux dans l'aménagement des ZAC.</p> <p>=&gt; Structures d'accueil de loisirs des enfants de 3 à 18 ans.</p> <p>=&gt; Nombreuses aides facultatives.</p> <p>=&gt; Service Nouvel Essor pour les personnes âgées : activités, lien social et intergénérationnel,...</p> <p>=&gt; Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.</p> <p>=&gt; Label « Bien Vieillir – Vivre Ensemble » au Nouvel Essor.</p>	<p align="center"><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Vieillesse de la population.</p> <p>=&gt; Retard dans la construction de logements sociaux (11%).</p> <p>=&gt; 200 familles en attentes d'un logement social.</p> <p>=&gt; Absence de cohérence et de relations entre les quartiers en raison de l'urbanisation rapide.</p> <p>=&gt; Routes RD 613 et RD 65 perçues comme des barrières relationnelles.</p> <p>=&gt; Quartier Puech Cabrier – Maumarin « coupé » du reste de la ville par la RD 65.</p>
<p align="center"><b>Opportunités</b></p>	<p align="center"><b>Menaces</b></p>
<p align="center"><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Possibilité d'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche.</p> <p>=&gt; Projet de « bus emplette ».</p>	<p>=&gt; Projet du département de doublement de la route départementale 65.</p>

Source : Diagnostic préalable



**Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

<p><b>Atouts</b></p>	<p><b>Faiblesses</b></p>
<p><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Deux zones commerciales et artisanales sur la commune.</p> <p>=&gt; Taux de chômage faible.</p> <p>=&gt; Organisation de forums de l'emploi.</p> <p>=&gt; Critère « Emission de CO<sub>2</sub> » pour l'achat de véhicules.</p> <p>=&gt; Début de démarches éco-responsables à la mairie.</p> <p>=&gt; Travail avec quatre entreprises d'insertion.</p>	<p><b>Aujourd'hui</b></p> <p>=&gt; Peu de commerces de proximité.</p> <p>=&gt; Agriculture en perte de vitesse.</p> <p>=&gt; Manque de réflexe dans les démarches éco-responsables.</p>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<p><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Bureaux et commerces prévus dans l'aménagement des ZAC pour le développement d'un secteur tertiaire.</p> <p>=&gt; Territoire communal en zone d'AOC Taureau Camargue.</p>	<p><b>Demain ?</b></p> <p>=&gt; Risque d'évolution de la commune vers une « ville dortoirs ».</p>

Source : Diagnostic préalable





# Questionnaire Agenda 21

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (PEFC)

## Agenda 21 du Crès

D'après vous, quels sont les aspects prioritaires en termes de Développement Durable sur la commune du Crès ?

(Cochez trois cases au maximum)

--	--	--

- Les commerces de proximité
- Une conception durable de l'urbanisme
- La protection de la biodiversité (faune et flore)
- Les alternatives à l'usage de la voiture
- Le développement des énergies renouvelables

--	--	--

- La vie associative
- La solidarité
- La qualité de l'environnement
- Le lien social intergénérationnel

Comment souhaitez-vous être informé de l'avancement de l'Agenda 21 ?

(Plusieurs réponses possibles)

--	--	--

- Par des articles dans la Gazette du Crès
- Par des articles dans le magazine semestriel Réussir
- Par le site internet : [www.ville-lecrès.eu](http://www.ville-lecrès.eu)
- Par des réunions publiques d'information

## Qui êtes-vous ?

Je suis :

- Une femme
- Un homme

Mon âge :

- Moins de 25 ans
- De 25 à 39 ans
- De 40 à 60 ans
- Plus de 60 ans

Je suis du quartier :

- Centre historique
- Arènes – Nouvelle crèche
- Baléares – Les Vignes
- Salaison
- Puech Cabrier - Maumartin

Je suis :

- Etudiant
- En activité professionnelle
- Sans activité professionnelle
- Retraité

Merci de votre participation !



Agenda 21

Comme nous vous l'avons précédemment indiqué dans la Gazette, la commune a initié une démarche de mise en place d'un Agenda 21.

Avant d'envisager la mise en œuvre d'un plan d'action, un diagnostic doit être établi.

Cette étape doit reposer sur une concertation de tous les acteurs concernés, et donc avant tout de vous.

C'est pourquoi nous sollicitons quelques minutes de votre temps afin de compléter ce questionnaire, ce qui permettra de connaître votre avis, d'identifier vos attentes et d'apprécier vos pratiques quotidiennes.

Nous vous remercions donc par avance de votre participation et vous invitons à retourner ce document avant le 1<sup>er</sup> juin dans les urnes prévues à cet effet et mises à votre disposition à la mairie, à l'espace Nouvel Essor et dans les 4 écoles.

Ce questionnaire est également disponible sur le site de la mairie :

[www.ville-lecrès.eu](http://www.ville-lecrès.eu)

Avec encore tous nos remerciements.

Dominique Artigau,

Conseillère déléguée au Développement Durable

## Ma connaissance du Développement Durable

Pour chacune des questions, une seule réponse doit être cochée.

Pour vous, le Développement Durable, c'est avant tout :

- Une nouvelle façon de penser et d'agir pour l'avenir
- Une idée intéressante mais floue
- Un effet de mode qui passera
- Difficilement réalisable, trop idéaliste

Vous sentez-vous concerné par le Développement Durable ?

- Très concerné
- Concerné
- Peu concerné
- Pas du tout concerné

Savez-vous ce qu'est un Agenda 21 ?

- Oui
- Non



Agenda 21

Ne pas jeter sur la voie publique



## Mes actions quotidiennes

Quelles sont vos actions quotidiennes en termes de Développement Durable ?  
(Cochez toutes les cases correspondant à une action que vous réalisez.)

### Déplacements

- Je me déplace à pied ou en vélo dès que je le peux
- J'utilise les transports en commun (tram, bus, covoiturage)

### Déchets

- Je trie mes déchets
- J'apporte à la déchetterie les déchets qui nécessitent un traitement particulier
- Je composte mes déchets alimentaires
- Je limite ma production de déchets en choisissant des produits en format familial ou avec peu d'emballages

### Eau

- Je fais attention à ma consommation d'eau (vaisselle, douche, toilettes,...)
- Je récupère les eaux pluviales pour arroser mon jardin
- Je bois l'eau du robinet

### Energie

- J'utilise des ampoules « basse consommation »
- J'éteins les lumières des pièces inoccupées
- Je coupe les veilles des appareils électriques
- J'ai installé un système de production d'énergie renouvelable

### Vie sociale

- Je participe à des réunions, débats publiques et/ou conseils municipaux
- Je suis adhérent d'une association
- Je participe aux festivités locales
- Je lis la « Gazette du Crès » et le magazine « Réussir Le Crès »
- Je consulte le site internet de la mairie : [www.ville-lecres.eu](http://www.ville-lecres.eu)

### Achats

- Je privilégie les commerces de proximité ou la vente directe (marché)
- Je choisis en priorité des produits de saison ou locaux
- J'achète des produits respectueux de l'environnement et/ou issus du commerce équitable

## L'état des lieux de ma commune

Pour chacun des thèmes suivants, pensez-vous que la situation du Crès est très satisfaisante (++) , satisfaisante (+), peu satisfaisante (-) ou pas du tout satisfaisante (- -). (Cochez une case par ligne)

### Thème 1 - Aménagement du territoire

Le cadre de vie	++	+	-	--
L'extension des zones urbanisées				
L'offre en équipements communaux (bâtiments sportifs, culturels,...)				
Les transports en commun et les déplacements doux (vélo, piétons,...)				
L'aménagement des espaces verts				
L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite				

### Thème 2 - Environnement

Le système de tri de la commune	++	+	-	--
La qualité de l'environnement (air, eau, sol)				
La préservation des espaces naturels				
La sensibilisation au développement durable				

### Thème 3 – Lien social

Les aides sociales (logements sociaux, CCAS, Aide Alimentaire,...)	++	+	-	--
Les services du Pôle Jeunesse : centre de loisirs, cantine, ...				
Les services du Pôle Sénior : Nouvel Essor				
La vie associative				
Les festivités				
La sécurité				

### Thème 4 – Economie

L'offre commerciale sur la commune (hypermarchés, entreprises,...)	++	+	-	--
L'offre de commerces de proximité (dont les marchés)				
L'emploi				

## RESUME

La commune du Crès (département de l'Hérault), comptant 7392 habitants, s'engage dans la mise en place d'un Agenda 21 local. Cette démarche, issue du Sommet de la Terre de Rio (1992), consiste à créer un plan d'actions concrètes en faveur du développement durable.

Suite à l'officialisation du lancement de la démarche en janvier 2010 (délibération du Conseil Municipal), un diagnostic préalable a été réalisé suivant les cinq finalités du Cadre de Référence du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Celui-ci servira de base au diagnostic partagé.

En parallèle, une consultation de la population a été organisée grâce à un questionnaire. Il a révélé 74% d'opinions favorables sur la situation communale et 74% des répondants s'engagent au quotidien pour le développement durable.

Enfin, une campagne de communication et de sensibilisation a été engagée en interne et en externe pour permettre à l'ensemble des acteurs de s'impliquer dans l'Agenda 21.

Suite à ce travail, la phase de concertation va pouvoir commencer avec l'étape de diagnostic partagé puis de propositions d'actions.

**Mots clés :** Le Crès, Agenda 21 local, développement durable, diagnostic préalable, consultation, sensibilisation.

---

## ABSTRACT

The city of Crès (Hérault, France), with 7392 inhabitants, works for the implementation of a Local Agenda 21. This process, stemming from the Rio Earth summit (1992), aims to create a plan of concrete actions for sustainable development.

After the official process launched in January 2010 (deliberation of the City Council), a pre-diagnosis was realized according to the five purposes of the "Cadre de Référence" of the French Ministry of Sustainable Development. This one will be use as a base for the shared diagnosis.

At the same time, a public consultation was conducted through a questionnaire. It revealed 74 % of favorable opinions on the communal situation and 74% of respondents are engaged in their everyday life for sustainable development.

Finally, a communication and awareness campaign was initiated internally and externally to enable everybody to be involved in the Agenda 21.

Afterward this internship, the consultation phase will allow the realization of a shared diagnosis which will be followed by propositions of actions.

**Keywords:** Le Crès, Local Agenda 21, sustainable development, pre-diagnosis, public consultation, awareness.